



UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 14 DECEMBRE 2018

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBÉ Jean

Mme BARON Myriam

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita

M. LIGNEUL Nicolas

M. THAUVRON Arnaud

M. PELLET Éric

Mme CASCONE Ilaria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît

Mme FAURE-DUNABEITIA Joëlle

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme ARMINOT Marion

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Mme MOULOUDI Sonia

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme MATTEI Sarah – Entreprise de moins de 500 salariés

M. ZOUGBÉDÉ Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

- M. MEKONTSO DESSAP Armand (procuration donnée à Mme CADUSSEAU et Mme DE SUREMAIN)
- M. GRIMBERT Philippe (procuration donnée à M. TEBOUL)
- Mme LANGLOIS Valérie (procuration donnée à Mme CASCONE)

Collège B dit « des autres enseignants » :

- M. THÉVENET Laurent (procuration donnée M. DELBÉ et Mme CADUSSEAU)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

- Mme COSTES Sylvie (procuration donnée à Mme RUBENS et à M. DELBÉ)
- Mme DESPRES Marie-Agnès (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

- M. GUYARD Mihai (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)
- M. QUESTIAUX Geoffroy (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

- M. DOUSSET Didier – Conseil régional d’Île-de-France (procuration donnée à Mme CADUSSEAU)
- Mme SERT Geneviève – Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)
- M. DEPRez Patrice – Mairie de Créteil (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ et Mme DE SUREMAIN)
- M. BERTHENAND Emmanuel – INSERM (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)
- M. LE GALL Jean-Yves – Directeur général (procuration donnée à Mme DE SUREMAIN)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l’académie de Créteil, Chancelier des universités, représenté par M. DENIC
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASQUIN Christophe, DGS
- M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l’IUT Sénart-Fontainebleau
- Mme CHAUCHE Naïla, Doctorante, Assesseure Affaires scientifiques, étudiantes et doctorales
- Mme CIABRINI Sylvie, Assesseure Ressources humaines

- M. GADESSAUD Laurent, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
- M. GIRAL Julien, Directeur de cabinet
- Mme GUISNEL Marie-Lorraine, Directrice par intérim du SSU
- Mme HARIR Ourda, Directrice des études et de la vie étudiante
- Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Mme LARRUE Corine, Directrice de l'École d'urbanisme de Paris, accompagnée de M. ZEPF Marcus, Professeur d'urbanisme de l'École d'urbanisme de Paris
- M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences économiques et de gestion, accompagné de M. POLONOWSKI Emmanuel
- M. LÉONEL Éric, Vice-Président délégué FTLV, FA, FC et Entrepreneuriat
- M. LEVRAT Adrien, Directeur des affaires juridiques et générales
- Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'Espé
- M. NAMANE Lamine, Assesseur Moyens
- Mme NOËL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
- M. PALAU Yves, Directeur provisoire de l'Ipag
- Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
- Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication par intérim
- Mme RUBENS Lolita, Chargée de mission Égalité entre les femmes et les hommes
- M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
- M. THÉVENET Laurent, Vice-Président Relations internationales, représenté par M. DELBÉ
- M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable
- M. VINCENT Lhéo, Vice-Président Étudiant
- M. ZIDI Mustapha, Vice-Président Stratégie et développement

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1. Point d'information du Président.....	6
1.3. Point d'information sur l'évaluation des IUT	21
1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 30/03/18, 17/09/18 et 28/09/18	37
2. FORMATION	39
2.1. Approbation des annexes financières des CU, DU et DIU	39
3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES	44
3.1. Approbation du budget initial 2019	44
3.2. Information concernant le budget des composantes.....	55
3.2.1.Compensations des mises à disposition, des mises en délégations et CRCT	55
3.2.2.RNA Recherche	59
3.4. Approbation du changement de tarif des charges locatives pour les personnels logés pour 2019	66
3.5. Approbation de la reconduction pour 2019 de la politique de l'Upec en matière de frais de déplacement	66
4. CONTRATS ET CONVENTIONS.....	73
4.1. Information sur les contrats et conventions approuvées par le président et l'administratrice provisoire au nom de l'université	73
5. QUESTIONS DIVERSES.....	74

La séance est ouverte sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ à 9 heures 45.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Asseyez-vous, nous allons démarrer. Le quorum est atteint. Nous avons 17 voix en présentiel, ce qui permet d'envisager un certain nombre de votes. Quelques informations avant de démarrer l'ordre du jour de ce CA assez important. Comme vous le savez, il y a toute une discussion sur les frais des étudiants hors Europe, pour lesquels l'équipe Politique a fait un communiqué de presse. On ne va pas revenir sur le fait que nous sommes hostiles dans cette université, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de présidents d'université, à cette mesure. Nous nous sommes exprimés directement au ministère en plus du CT. Nous proposerons en fin de CA une motion que nous soumettrons au vote.

Nous avons également demandé à un élu étudiant qui a eu des propos malheureux, peu compatibles avec le maintien dans l'équipe, de sortir de l'équipe. Cela a été fait d'un commun accord. J'ai vu le VP étudiant qui propose d'avoir aujourd'hui une autre équipe, avec comme assesseur « Culture et développement durable » Fantin LOWENSTEIN ; autour de l'animation scientifique une doctorante, ce qui est bien, Naïla CHAOUCHE ; et autour de la médiation étudiante Caroline NGUYEN. Léo s'exprimera juste à la fin, et chacun se présentera sur sa mission. Les lettres de mission seront bien entendu en ligne.

Autour des EUR, les choses avancent bien. Nous sommes en réflexion maintenant de l'accompagnement de ces EUR. Vous avez vu l'appel d'offre Tremplin qui est bien entendu ciblé Formation/Recherche EUR mais pas seulement. Nous ferons d'autres tremplins, notamment autour de la pédagogie dans son approche transversale, pour soutenir nos deux formations. Tout cela va se caler dans les prochaines annonces

budgétaires du BR. En tout cas ce sera un signal pour créer de l'interdisciplinarité comme c'est le cas des EUR.

Vous avez sans doute vu qu'au niveau national les EA n'existeront plus, ce qui relance pour nous une discussion qui pour le moment n'est pas urgente à 100 % puisque nous ne sommes pas dans la vague concernée. Cela pose la question de notre relation avec les organismes. Personnellement, je trouve malheureux que nous n'ayons pas plus de présence des organismes CNRS essentiellement dans nos unités sous forme d'UMR. En tout cas, c'est à reconsidérer, vu l'annonce de la disparition des EA sur le plan national. Évidemment, cela ne veut pas dire disparition de l'équipe au niveau universitaire, mais cela redéfinit un autre paysage. Un groupe autour notamment de la CR sera instauré pour voir un peu tout le périmètre.

Autour de la Comue, pas de choses nouvelles à part que l'on va partir sur un projet de Comue expérimental dans le cadre de l'ordonnance. Maintenant le décret est sorti, permettant justement des expérimentations. Pour nous, cela veut dire repenser le périmètre de la Comue non plus en une approche par pôles mais plutôt d'axes transversaux qui nous permettent d'être en mode projet/mission et qui pourraient d'ailleurs s'accrocher à de grandes approches transversales liées aux écoles doctorales. Là encore un groupe de travail très large va être en action sur ce sujet au niveau de l'Upec. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE, chargé de mission, qui sera élu premier VP en janvier prochain, pilotera ce groupe de travail.

Le séminaire du 12 octobre a été mis en ligne. Nous sommes maintenant sur une autre approche, une approche maintenant pas seulement programmatique mais opérationnelle de l'équipe. L'ensemble de l'équipe maintenant est positionné très clairement au niveau du site. On vous projettera d'ailleurs cette équipe complète avec les lettres de mission, qui sont remplies. Je pense que l'effort de transparence de l'équipe a été fort, de transparence par rapport à « qui fait quoi ». Une question a été posée. On pourra y revenir en Questions diverses.

On a revu Alexandre AUMIS du Crous, qui d'ailleurs va partir en février prochain. Une pression très forte a été mise par tous. On n'était pas loin de mettre éventuellement un carton rouge à ce garçon. Il a annoncé que la restauration de Vitry serait, elle, maintenue il y a 6 mois mais pas seulement. C'est une des questions qui avaient été posées, sur lequel le Département s'était engagé. Nous-mêmes souhaitions maintenir une restauration, de même que les étudiants, au tarif Crous, avec une rediscussion qui se fera pour l'été prochain, mais nous sommes en même temps sur d'autres ouvertures de département. Ce sera abordé tout à l'heure par Laurent et Amilcar. Il n'y aura pas que cette autre approche. Il y aura des étudiants en plus, bien entendu. Par ailleurs, nous avons un projet qui doit nous faire reconsidérer assez rapidement le site de Chérioux. Il y a là aussi une offre intéressante possible du Département.

Nous avons mis en place un groupe de travail et d'action autour du handicap, que nous avons appelé « HanViecap ». Ce groupe s'est mobilisé autour de plusieurs actions, que vous avez sans doute vu passer avec la visite récente de la secrétaire d'État autour du projet notamment Aspie-Friendly, donc une prise de position politique vraiment autour de l'accueil des personnes handicapées, mais aussi des actions type Institut du handicap et plusieurs approches autour de l'innovation pédagogique.

Autre information, nous verrons lundi prochain, avec Amilcar et Laurent, Anne-Sophie BARTHEZ pour discuter de la manière dont on peut ouvrir d'autres départements, des UIT et de la manière dont on peut financer ces formations. Le financement n'est pas cofinancement, simplement on veut dire que l'on va donner un peu d'argent, mais on demande, nous, des postes pour soutenir ces formations. Peut-être que Laurent et Amilcar s'exprimeront sur ce sujet. En tout cas, nous vous tiendrons au courant de cette action. Il n'est pas question de simplement mendier un peu d'argent. Nous sommes dans l'optique d'ouvrir avec des moyens.

Voilà les différents points que je voulais aborder avec vous en propos liminaires.

Peut-être Marie-Albane a des informations complémentaires.

Lhéo, pourrais-tu prendre la parole ?

Nous allons projeter l'organigramme de l'équipe en même temps.

M. VINCENT.– Bonjour à tous. Je pense ce que le plus simple est que les intéressés se présentent directement, expliquent concrètement leur rôle en tant que assesseur. Il y a trois personnes : Naïla CHAUCHE, une doctorante en science, s'occuperait de la promotion scientifique auprès des étudiants ; Fantin LOWENSTEIN serait un assesseur « Vie étudiante et coordination des campus » avec différentes missions ; et, enfin, Caroline NGUYEN s'occuperait de la médiation étudiante.

Je propose que Fantin ou Caroline se présente directement, le temps que j'appelle Naïla pour qu'elle vienne.

M. LE PRÉSIDENT.– Vous pouvez parler de là où vous êtes, comme vous le voulez. Parlez fort simplement.

Mme NGUYEN.– Bonjour à tous, Caroline NGUYEN, étudiante en droit dans la catégorie des adultes en reprise d'étude. Je remercie le président et le Comité de Direction pour cet honneur de m'attribuer cette mission de médiation étudiante, qui est tout de même une mission assez compliquée. Déjà la médiation est une chose difficile et encore plus lorsqu'elle concerne les étudiants. C'est aussi une mission très intéressante parce qu'elle est en lien direct avec les études que je poursuis.

Il m'a été confié de procéder en premier lieu à un état des lieux des difficultés, des problématiques que rencontrent les étudiants dans les situations de médiation, qui sont souvent gérées par le médiateur de l'Upec, mais également dans tout ce qui nécessite la présence d'une situation de médiation auprès des étudiants, et à la suite à cet état des lieux de faire des propositions pour permettre aux étudiants de mieux connaître leurs droits et leurs devoirs mais surtout leurs droits et de leur fournir des solutions qui permettront de résoudre beaucoup de situations qui sont généralement dues à de l'ignorance ou à une incompréhension du fonctionnement de l'université.

Par ailleurs, des étudiants sont dans des situations complexes et difficiles, vraiment très spécifiques, qui nécessitent parfois de trouver des solutions originales, innovantes. C'est là que la médiation joue un rôle très important.

Enfin, il m'a été confié par le président et l'équipe de direction la charge de faire une proposition dans le cadre de la mise en place du réseau des anciens étudiants de l'Upec, chose qui est souvent demandée par les étudiants depuis très longtemps et même aussi par les professeurs pour savoir ce que deviennent les étudiants par la suite, une fois qu'ils sont sortis du cadre universitaire, mais aussi pour continuer le lien avec eux parce qu'ils peuvent apporter des choses dans le milieu universitaire alors qu'ils sont devenus des professionnels, peu importe le métier dans lequel ils décident d'évoluer par la suite. Ils peuvent aussi apporter leur expérience, leur témoignage, mais aussi leur contribution pour les étudiants actuels et pour les nouveaux étudiants par rapport aux difficultés qu'ils ont pu rencontrer ou par rapport aux choses qu'ils ont réussi. Je pense que c'est quelque chose d'assez important de pouvoir mettre en place ce réseau des anciens étudiants et de faire en sorte qu'il y ait un lien très fort entre les étudiants actuels et ces anciens étudiants qui sont passés par cette université.

Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce sera bien sûr en liaison avec tous les réseaux déjà existants et les personnes qui s'en occupent, comme avec le médiateur également. Tout cela n'est pas déconnecté.

Mme NGUYEN.– Bien sûr.

M. LÉONEL.– Je propose que Naila rentre, elle est juste devant la porte.

M. LE PRÉSIDENT.– Qu'elle rentre, oui.

M. LOWENSTEIN.– Bonjour à toutes et à tous. Je suis Fantin LOWENSTEIN, étudiant en deuxième année de Biologie–Santé après être passé par la Paces et le parcours de Chimie–Biochimie. J'ai été dans un premier temps associatif. Je me suis engagé au

sein du BDE de sciences avant de m'impliquer au sein de la Fédération des associations de Créteil et de commencer la représentation étudiante. À ce titre, j'ai été élu par deux fois cette année au Conseil d'administration. Je suis également élu au Conseil de gestion de la faculté des Sciences et Technologies et à la Comue. Je me présente aujourd'hui devant vous pour le poste d'assesseur en charge de la vie étudiante et de la coordination des campus, qui s'inscrit dans la continuité de mon engagement et de mon intérêt pour la représentation étudiante. C'est un honneur pour moi d'intégrer l'équipe aux côtés du VPE, avec qui je me fais une joie de travailler en étroite proximité.

Je tiens à remercier le président, Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, pour son ouverture d'esprit parce que c'est le premier à intégrer dans son équipe des étudiants qui représentent l'écrasante majorité de la communauté universitaire, qui donnent à l'université sa raison d'exister. Ceux-ci étaient jusque-là assez peu représentés et très peu entendus. Je le remercie. Il était temps !

Mon action portera évidemment sur la vie étudiante, la coordination des campus. Je me pencherai sur des problématiques comme le développement durable. C'est un travail que j'ai déjà commencé avec le vice-président Étudiant, que j'ai assisté sur quelques projets qui sont en cours de développement. Mon rôle sera de tenter d'insuffler un esprit d'appartenance qui permettrait de réduire la distance entre l'institution et les étudiants. À terme, on espère pouvoir resserrer les liens avec les enseignants et évidemment les personnels. Cela pourrait créer un climat plus agréable et plus propice à la réussite au sein de l'université.

Mon rôle sera également de développer la pratique sportive et la sensibilisation sur des questions comme celles du handicap. Cela passera évidemment par une action concrète auprès de tous les acteurs de la vie étudiante et universitaire, ainsi que par une communication accrue, efficace et pertinente.

Je vous remercie.

M. VINCENT.– Sur ce que Fantin a expliqué, nous pourrions y revenir à la fin si vous avez des questions. Je propose de passer directement à Naïla pour le poste d’assesseur de la promotion scientifique auprès étudiants.

Mme CHAUCHE.– Bonjour à tous. Je n’ai pas préparé un discours écrit, je me présente en premier lieu. Je m’appelle Naïla CHAUCHE, je suis étudiante doctorante ici, à l’Upec, au laboratoire Lisa, le laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques au bâtiment P. Je suis étudiante en astrochimie, l’étude de la chimie dans l’espace. Je m’intéresse principalement à la planète Mars. Dans le cadre de ma thèse, je serai amenée à travailler dans le cadre d’une mission spatiale, ExoMars 2020, dans laquelle le Lisa est impliqué. J’ai fait toutes mes études pratiquement à l’Upec : une licence de Chimie–Biologie ici, pendant laquelle j’ai été également impliquée, comme Fantin, dans le BDE, l’association étudiante des étudiants en sciences. J’ai été aussi étudiante référente au SCIO. Je me suis beaucoup impliquée dans la vie de campus, la vie universitaire et étudiante. Ensuite j’ai fait un master de Chimie à l’Upec et le master SGE coaccrédité Upec/Paris Diderot. Maintenant j’enchaîne sur une thèse. Je suis très heureuse d’être là aujourd’hui pour pouvoir travailler en tant que assesseure « Affaires scientifiques, étudiantes et doctorales » avec Lhéo. Je remercie aussi Jean–Luc DUBOIS–RANDÉ de m’avoir attribué ce poste. J’ai déjà quelques petites idées de projet. Rien n’est encore bien défini, je n’ai pas encore pris le poste à temps plein. J’avais quelques idées comme les expositions à la MDE pour les étudiants, l’organisation de concours de vulgarisation scientifique, ce qui se fait assez souvent maintenant dans les universités. Ce sont des concours nationaux. J’avais pour idée de faire cela au sein de l’Upec pour sensibiliser les étudiants à la vulgarisation scientifique et, pourquoi pas, organiser aussi des journées autour de certains métiers scientifiques, que ce soit le spatial ou d’autres branches, d’autres domaines scientifiques pourraient aussi être intéressants pour les étudiants.

Si vous avez des questions, n’hésitez pas.

M. VINCENT.– Merci beaucoup. Comme vous avez pu le voir, ces trois postes viennent « se greffer » au poste de VPE dans le sens où je reste quand même étudiant et ils sont complémentaires à ma fonction. Le constat a été que le vice-président Étudiant n'avait pas vraiment aujourd'hui de tâches définies si ce n'est représenter les étudiants et défendre leur intérêt. L'objectif est de pousser encore plus loin cet engagement, proposer beaucoup plus de choses aux étudiants, d'où l'intérêt de ces trois assesseurs, tous complémentaires.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Lhéo.

Vous avez bien entendu qu'il s'agit d'une ouverture étudiante.

D'ailleurs, je viens d'avoir le cabinet de la ministre pour une autorisation de séjour pour notre étudiant qui est à Lille dans des situations difficiles. Les choses devraient a priori se décoincer dès ce matin. Il faut voir la suite. En tout cas, il aura une autorisation de séjour jusqu'à la fin de ses études.

Mme MOULOUDI.– Très bien, nous sommes rassurés.

M. LE PRÉSIDENT.– Un petit mot sur l'organigramme dont nous avons déjà parlé.

(Projection de l'organigramme.)

Vous connaissez les différentes personnes maintenant. J'imagine que, vu les questions qui ont été posées, vous imaginez leur rôle et leurs fonctions.

Assisté pour la recherche d'un VP délégué pour la partie SHS, qui fait quand même une grosse partie du programme, qui est au cœur de beaucoup d'actions politiques, mais également au niveau de la vie universitaire, on avait comme chargé de mission Christophe MORIN sur le projet Pulse.

En termes de RI, vous aviez Laurent THÉVENET, assisté d'une VP déléguée, Anastasia ILIOPOULOU, sur les Alliances européennes – le travail est en cours, et c'est un gros travail comme vous l'imaginez.

On a en termes de Stratégies partenariales Mustapha ZIDI, assisté d'Alexandra D'ANGLEMONT DE TASSIGNY.

Sur la partie Partenariats mais plus Formation tout au long de la vie, on a Éric LÉONEL. Vous avez les intitulés complets sur l'organigramme.

Ensuite, en termes d'assesseurs à la VP du Conseil d'administration, vous avez Lamine NAMANE autour des Moyens et Sylvie CIABRINI autour des Ressources humaines avec aujourd'hui des groupes de travail, une Commission instaurée.

En assesseur Recherche, on a Hervé COTTIN, avec vraiment un focus sur le campus spatial que l'on souhaite vraiment être beaucoup plus lisible. Je vois d'ailleurs, début janvier, Jean-Yves LE GALL du Cnes pour lui en reparler. Il est très en appui sur nos actions.

En Médecine et santé, France PIRENNE, qui porte aussi l'EUR Vulnérabilité, a été nommée assesseure.

Autour des Sciences, on a Yacine AMIRAT.

Dans le domaine du numérique sur les systèmes d'information, Farida SEMMAK a été nommé assesseure, avec en liaison Guillaume BOURLET en VP Numérique.

Pour ce qui est du Patrimoine, Guillaume POIRET a été nommé vice-président.

Nous avons plusieurs chargés de mission : il n'y a pas eu de modification pour le C2i, la personne était déjà en place ; Sabine CORNUDET fait un gros travail et va continuer à faire ce gros travail sur la Cellule Parcoursup ; Isabelle PELTIER-LÉCULLÉE en Développement culturel et politique artistique, pour laquelle j'ai signé l'arrêté hier d'ailleurs ; Laurent GAMET au Dialogue social ; Lolita RUBENS à l'Environnement ; nous avons maintenu Franck MONMASSON au Handicap, et je vous ai parlé du groupe HanViecap ; Maira MAMÈDE à la mission Inégalités ; Patrick SAVIDAN à la mission Inégalités, enjeux environnementaux et justice ; Christophe MORIN, nous l'avons déjà cité, au projet Pulse.

Voilà l'équipe qui est déjà très active.

Je vous avais parlé également d'un assesseur de la Transformation numérique pédagogique, qui aujourd'hui n'est pas calé autour d'un gros travail que fait Josette

CADUSSEAU qui ne peut pas, seule, assumer tout un travail compte tenu de l'ampleur de la tâche. On a quelques personnes identifiées, mais on n'a pas de retour à vous annoncer.

C'est une équipe qui travaille sans compter ses heures sur beaucoup de missions importantes avec déjà des actions, puisque nous préparons une lettre d'information de la communauté. On donnera cette méthode d'information de la communauté que nous souhaitons, avec une autre méthode qui est une méthode de contact. Nous allons mettre en place dès la rentrée de l'année 2019 une plateforme collaborative et un certain nombre d'actions, mais également des actions autour des partenariats économiques assez larges. Tout le monde est à la manœuvre, et je vous garantis que personne ne ménage sa peine.

Voilà pour les informations et pour répondre à la question diverse qui avait été posée. Sauf si vous avez des questions, nous pouvons entamer le travail du CA.

M. TEBOUL.– J'ai une question.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, Gérard ?

M. TEBOUL.– Ma question concerne le problème de la validité des délibérations du Conseil d'administration d'aujourd'hui, et je vais vous dire pourquoi. Il y a deux jours, quand je suis allé sur Internet pour regarder les documents de ce Conseil, j'ai observé que beaucoup d'entre eux n'étaient pas accessibles. J'ai constaté notamment que, concernant le budget, qui est quand même une question fondamentale, le budget 2019 j'entends, pas le budget rectificatif de la fin 2018, qui était déjà disponible mais le budget 2019, les documents n'étaient pas disponibles. J'ai contacté d'ailleurs sur ce point Éric PELLET qui pourra attester, qui m'a dit que lui-même, hier matin, si j'ai bonne mémoire ne pouvait accéder à ces documents.

À ce sujet, je voudrais faire état d'une jurisprudence qui est celle de la cour administrative d'appel de Paris, un arrêt du 15 mars 2001, de l'université de Paris-Sorbonne contre Mlle STÉPHAN. Cet arrêt précise que les Conseils d'administration

des universités « ne peuvent valablement délibérer que si leurs membres reçoivent en temps utile l'ordre du jour de la réunion, accompagné le cas échéant des documents nécessaires aux délibérations ». Le même arrêt souligne qu'il est nécessaire pour les membres des Conseils d'administration de « disposer des éléments d'information et du temps de réflexion nécessaire pour délibérer en toute connaissance de cause ». Il en résulte que, concernant une question aussi importante que celle du budget 2019, si aujourd'hui notre délibération adopte ce budget, cette délibération serait entachée d'invalidité. C'est la raison pour laquelle je demande qu'il puisse avoir aujourd'hui un report de la délibération concernant au moins le budget 2019 et que, à ce sujet, un vote soit éventuellement organisé dès à présent pour que le Conseil se détermine sur le point de savoir s'il y a lieu ou non de reporter le vote du budget 2019.

M. LE PRÉSIDENT.– Les documents ont été mis en ligne en temps et heure.

M. LEVRAT.– Il y a eu effectivement des problèmes d'accès liés aux formats de fichiers en ligne. On a eu l'alerte seulement hier, par contre, par Monsieur.

M. TEBOUL.– J'avais de mon côté adressé dès mercredi un message à Lamia, qui s'occupe spécifiquement de la question du budget, de ces documents. Un certain nombre de personnes s'occupent de documents spécifiques. Je n'ai eu aucune réponse à mon e-mail.

M. LEVRAT.– Elle était absente, elle n'a pas pu faire la transmission.

M. TEBOUL.– C'est possible. En tout cas, je sais que nous n'avons pas eu les éléments d'information nécessaires en temps utile pour délibérer en toute connaissance de cause.

M. LEVRAT.– Dès que nous avons eu connaissance du problème, nous avons remplacé les fichiers. Nous avons fait au mieux. Je suis désolé.

M. TEBOUL.– Je ne doute pas du fait que vous ayez eu la meilleure volonté du monde pour faire en sorte que les membres [...]*

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons entendu, Gérard, ton commentaire, merci.

Les documents ont été mis en ligne sur le SharePoint. L'inaccessibilité a été signalée très tardivement. Dès que le problème a été découvert – d'ailleurs, Éric, tu as été une des personnes qui nous l'ont signalé –, cela a été immédiatement rectifié, mais l'ensemble avait été mis en ligne.

Mme DE SUREMAIN.– Par ailleurs, la Commission des moyens, réunie mercredi matin, a eu les documents en temps utile et a pu les consulter. Dès que nous avons été alertés du souci technique, cela a été réglé immédiatement.

M. TEBOUL.– Mais nous, non. En plus, les avoir la veille au soir, ce n'est pas le temps de réflexion nécessaire pour délibérer en toute connaissance de cause.

Mme DE SUREMAIN.– Ils ont été mis en ligne il y a plus d'une semaine.

M. TEBOUL.– Oui, mais ils n'étaient pas accessibles. C'est une réalité aussi. Il faut tout de même que les membres du Conseil d'administration ne soient pas simplement relégués au rang de chambre d'enregistrement, aient la possibilité de délibérer en toute connaissance et de donner leur avis à partir de documents qu'ils ont pu consulter.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, Sonia ?

Mme MOULOUDI.– Pour ma part, je dois dire que c'est la première fois que j'analyse un budget. C'était assez compliqué. J'ai vu la mise en ligne des documents il y a une semaine, j'avais demandé le partage parce que je ne pouvais pas accéder à tous les documents, notamment par rapport au budget 2019. C'est déjà compliqué de base, mais en plus avec un temps qui n'est pas optimal, c'est extrêmement compliqué quand on le reçoit la veille.

M. TEBOUL.– « En toute connaissance de cause », c'est bien le problème.

M. PELLET.– On ne peut pas se contenter de dire que c'était sur le SharePoint parce que le problème venait du lien émis sur SharePoint et non pas du document PDF. Ce lien répondait « non autorisé ». Je reconnais, et je l'ai dit, qu'Adrien a réagi très vite dans la demi-heure de mon e-mail adressé le matin. J'avais prévu d'y travailler le

jeudi matin. Vu l'ampleur des documents, je m'y suis mis tard hier soir, je n'ai pas pu tout voir. On ne peut pas dire que c'était sur SharePoint. Ce qui compte, c'est de pouvoir accéder au document, ce n'est pas le fait qu'il y ait quelque chose sur SharePoint.

M. TEBOUL.– Quand on cliquait, il était mentionné « Vous n'avez pas accès à ce document ». Il faudrait reporter la délibération au moins sur le budget 2019 qui est quand même quelque chose de fondamental. Peut-être pourrions-nous voter sur ce point pour savoir si les membres du Conseil d'administration sont d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce sont des crédits provisoires. C'est un blocage et un ralentissement très fort de l'université. Je pense que les conséquences seront majeures. Nous, équipe politique, avons lancé les choses en temps et heure. Cela m'a beaucoup surpris qu'il n'y ait pas eu de mention plus tôt. Dès l'instant où le problème a été signalé, la réponse a été immédiate.

M. PELLET.– Le problème a tout de même été signalé le mercredi. Gérard l'avait signalé mercredi, avant que je le signale jeudi matin.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela a été signalé aux personnes en charge par ton appel, Éric. Nous n'avons pas eu d'alerte, y compris en Commission des moyens.

M. TEBOUL.– J'ai même essayé de téléphoner également à la personne en question et je n'ai pas eu de réponse.

Mme DE SUREMAIN.– La Commission des moyens a eu les documents et a pu discuter de manière approfondie du budget.

M. PELLET.– A-t-elle eu les mêmes documents ?

Mme DE SUREMAIN.– Absolument, exactement les mêmes.

M. TEBOUL.– Mais nous, nous n'avons pas eu les documents.

M. PELLET.– Comment les membres ont-ils pu ouvrir un document non accessible ?

Mme DE SUREMAIN.– Il y a un espace SharePoint pour la Commission des moyens, où il y avait tous les documents.

M. PELLET.– Là, il y avait des documents PDF, pas des liens. Ce n'était pas le même système.

M. LEVRAT.– C'était le même système, mais ce n'était pas dans le même dossier. En fait, c'est un dossier qui n'est accessible qu'aux membres de la Commission des moyens.

M. BASQUIN.– Peut-être un petit complément juridique en complément des interventions. Je crois qu'il faut noter aussi que l'administration a bien pris les dispositions en mettant sur SharePoint en temps voulu et dans les délais prévus par la réglementation le projet de budget. Il y a dû y avoir un certain nombre de dysfonctionnements techniques. Il n'empêche que l'administration a pris les dispositions pour que le budget soit installé dans SharePoint. Dès lors que le problème a été porté à notre connaissance, nous l'avons réglé avec célérité. C'est pour cela que de mon point de vue on n'est pas tout à fait dans le cas de figure de la jurisprudence qui a été évoquée.

M. TEBOUL.– Il ne s'agit pas de savoir si vous avez fait ou pas ce que vous aviez à faire. Nous ne le contestons pas. C'est d'ailleurs sur ce point que le président m'interrompait. Je ne me répétais pas, j'étais au contraire en train d'insister sur un autre point. Justement, il s'agit d'observer que, malgré les diligences que vous avez voulu respecter, il n'y a eu d'accès à la documentation nécessaire. Par conséquent, nous ne pouvions pas et nous ne pouvons pas aujourd'hui nous prononcer en connaissance de cause. Il me semble que cette jurisprudence reste pertinente. Ce qui compte en réalité, c'est que les membres du Conseil d'administration aient connaissance en temps voulu des éléments nécessaires pour se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous entendons. Nous soumettrons quand même ce budget au Conseil d'administration, dans l'intérêt du fonctionnement majeur de l'université.

M. TEBOUL.– Dans ce cas, je me retire de ce Conseil d'administration – ce n'est pas une démission, juste un retrait pour cette séance –, parce que je n'accepte pas de

délibérer en considérant que cette délibération est entachée d'invalidité. Je le fais d'ailleurs en accord avec les membres de mon syndicat, qui sont informés.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est ton point de vue, Gérard.

M. TEBOUL.– Je ne cherche pas une polémique, je cherche simplement à ce que soient respectées les prérogatives, les droits des administrateurs.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci.

Je vous propose d'avancer sur le point suivant – oui, Joan ?

M. LE GOFF.– Puis-je me permettre de poser une question à M. TEBOUL ?

M. TEBOUL.– Bien sûr, je vous en prie.

M. LE GOFF.– Vous avez reçu la convocation et le lien en temps et heure ?

M. TEBOUL.– Oui, j'ai reçu la convocation, absolument, une semaine au moins à l'avance.

M. LE GOFF.– Vous nous avez dit que vous avez, par contre, consulté longtemps après avoir reçu cette convocation et ce lien vers ces documents.

M. TEBOUL.– Mais on consulte quand on a envie de consulter, en fonction du temps que l'on estime nécessaire pour pouvoir en prendre connaissance. Je n'ai pas une obligation de consulter dès que je reçois. J'ajoute que je ne suis pas certain qu'au moment où j'ai reçu le lien les documents auraient été accessibles et qu'ils ne le soient plus tout à coup. Il faudrait le démontrer.

M. LE GOFF.– Je voulais juste comprendre ce qui a été dit. Je demandais juste une précision factuelle, ce n'est pas la peine de vous énerver.

M. TEBOUL.– Mais je ne m'énerve pas. Simplement je suis de bonne foi. Le problème est là.

M. LE GOFF.– Mais moi aussi.

M. TEBOUL.– Très bien. Je suis tout à fait d'accord pour que nous dialoguions. Je vous dis simplement que je n'ai pas d'obligation de consulter le jour même où je reçois le lien et que je n'ai pas la preuve que le jour où je l'ai reçu tout était ouvert et qu'après

c'est devenu fermé. J'ai tout lieu même de penser que c'est resté fermé durant toute la période.

M. LE GOFF.– Merci pour cette précision

M. PELLET.– Ou alors il faudrait que quelqu'un témoigne qu'il a pu ouvrir ces documents dans le week-end. Je n'ai pas essayé à ce moment-là. Je m'y suis mis mercredi soir, c'est sans doute tard d'ailleurs parce qu'il y avait énormément de documents. Si quelqu'un peut témoigner qu'il a ouvert les documents et que le lien fonctionnait le samedi, le dimanche et le lundi, très bien... mais je crois que ce n'est pas le cas. Donc les documents n'étaient pas accessibles. On ne va tout de même pas mettre en cause la date à laquelle les administrateurs s'attellent au travail, sinon il suffit de ne jamais ouvrir les documents et on n'a pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Nous doublerons les documents.

Je vous propose que Laurent et Amilcar interviennent immédiatement, je sais qu'ils sont très pressés. Nous reviendrons ensuite sur les procès-verbaux.

(Départ de M. TEBOUL.)

1.3. Point d'information sur l'évaluation des IUT

M. GADESSAUD.– Il y a en ce moment une assemblée générale de l'Assemblée des directeurs d'IUT. J'ai été nommé vice-président. Amilcar en est membre. Cela nous conduit à devoir vous quitter assez rapidement, je m'excuse encore une fois de chambouler légèrement le vote des PV que, j'imagine, vous attendiez tous avec impatience.

(Projection de diapositives.)

Un petit point d'information concernant l'évaluation des IUT. Vous savez peut-être, en tout cas l'objectif est de vous le présenter ou de vous le rappeler, que les IUT font l'objet d'une évaluation qui ne rentre pas dans le champ du Hcéres, en tout cas pas pour la partie DUT mais bel et bien pour la partie Licences professionnelles bien

évidemment. Pour la partie des diplômes propres aux IUT, que sont les DUT, c'est une évaluation qui se fait en parallèle du Hcéres.

Les textes demandent, et nous sommes bien ravis de le faire avec Amilcar, de présenter ce processus d'évaluation et les premiers résultats qui en ressortent.

Déjà le processus d'évaluations est calé sur les vagues Hcéres, qui a lieu tous les cinq ans comme pour le Hcéres, en parallèle de celle-ci avec des instances qui sont propres au système IUT, que sont ce que l'on appelle les « CPN », les commissions pédagogiques nationales, qui sont en charge parmi d'autres tâches de l'évaluation des DUT, et ce que l'on appelle la Commission consultative nationale des IUT et des IUP même s'ils n'existent plus, ou quasiment plus je pense. Cette Commission est, elle, en charge de l'évaluation de l'IUT dans son ensemble. Les CPN regroupent un certain nombre de spécialités d'IUT. On compte 9 CPN alors qu'il y a 24 spécialités d'IUT.

Cette évaluation se fait d'une manière assez classique par rapport à ce que peut faire par exemple le Hcéres. Les équipes pédagogiques concernant les différents départements et DUT ont rédigé, il y a plusieurs mois de cela maintenant, un rapport écrit et un fichier faisant la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs pour chacun des départements composant nos deux IUT. Contrairement à ce que fait le Hcéres, il y a eu des visites sur site – elles sont terminées pour ce qui concerne Créteil, ou alors la dernière est la semaine prochaine – par un binôme, voire un trinôme. Dans les CPN, il y a des représentants des étudiants, mais ils ne sont, malheureusement, quasiment présents. Je pense que le temps leur est compté aussi. Ces binômes sont essentiellement constitués d'un enseignant et d'un professionnel, puisqu'il y a dans les CPN une parité entre le monde socio-économique et les enseignants. Ces visites devaient avoir lieu, ou doivent avoir lieu puisqu'il en manque une, d'ici la mi-décembre pour que tout soit remonté au site du ministère avant la fin de l'année civile.

En parallèle, ou plutôt postérieurement à ces évolutions de chacun de nos DUT, les deux IUT sont évalués. C'est là encore une particularité par rapport au Hcéres puisque ce dernier n'évalue pas de composantes mais des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des formations et des laboratoires. Pour le coup, la CCN-IUT évalue l'IUT dans son ensemble. Les deux IUT seront évalués avec un principe tout à fait similaire : rédaction d'un rapport écrit et d'un fichier d'indicateurs faisant la concaténation de ce DUT et d'autres éléments propres l'IUT sur son aspect Pilotage, visite par un binôme d'experts (un enseignant et un professionnel). Je pense que nous n'aurons pas d'étudiants mais il y a plus souvent des étudiants parce que nous sommes montés d'un cran. La présence des étudiants à la CCN est un peu plus forte. Les visites sont maintenant calées. Elles auront lieu pour l'IUT de Créteil-Vitry le 21 février et pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau le 13 mars. Il y aura là aussi la rédaction d'un rapport par les CPN et par la CCN. C'est un processus qui est un peu différent du Hcéres. Néanmoins, nous sommes en voie de caler notre processus pour être habilité par le Hcéres à continuer à procéder de la sorte, mais en étant reconnu par le Hcéres, à l'image de ce que veut faire la CTI qui a à peu près le même fonctionnement que celui qu'on évoque et qui est reconnue. Le Hcéres n'évalue pas les écoles d'ingénieurs. Il a confié cette mission. Le travail est un peu en décalage. Nous sommes en train de le terminer pour être conforme à l'esprit du Hcéres et que l'on continue ce mode d'évaluation un peu spécifique du fait de la spécificité des IUT dans le rapport à la professionnalisation et au monde socio-économique.

Voilà les points sur lesquels portent l'évaluation, avec pour le fichier d'indicateurs cinq grands items autour des questions de recrutement, de la sélectivité, du nombre de candidats, des aspects de professionnalisation et notamment la part des professionnels et des stages dans la formation, l'ouverture du volet international porté par les départements et par les deux IUT en ce qui nous concerne, les éléments d'indication de la réussite des différents publics étudiants et de leur devenir et, c'est

plutôt propre au fichier IUT, le mode de pilotage, de gouvernance et les moyens accordés pour pouvoir fonctionner.

Le rapport écrit se déroule en trois volets. D'abord il y a la réponse, et c'est assez conforme avec ce que l'on fait aussi avec le Hcéres, que l'IUT apporte, et que les départements apportent, cela pourrait se décliner puisque c'est la même structure, aux remarques de l'évaluation précédente, de celle réalisée il y a cinq ans, et à ce qui a été mis en place pour répondre aux remarques ou aux recommandations de la CCN dans sa dernière évaluation. S'ensuit un état des lieux sur l'environnement des diplômés. Vous voyez que l'on est en train de repositionner pour que ce soit conforme à ce que demande le Hcéres. Encore une fois, le Hcéres n'évalue pas de composantes alors que, nous, oui. On est en train de reprendre un vocabulaire qui a été retenu aussi par la CTI. On va évaluer l'environnement dans lequel les diplômés s'opèrent et non pas la composante en tant que telle. Bien sûr, il y a une partie plus prospective sur la stratégie, les projets portés par l'IUT pour le contrat qui démarre, donc les cinq années à venir.

Quelques minutes sur les grands traits saillants de l'IUT que je dirige avant de laisser la parole à Amilcar pour l'IUT de Sénart-Fontainebleau.

L'IUT de Créteil en quelques chiffres, c'est environ 1 300 étudiants, dont 300 à 350 étudiants qui font le choix de l'alternance, que ce soit en DUT ou en licence professionnelle, à peu près 120 enseignants et enseignants-chercheurs bien sûr avec une répartition autour de 60 % d'enseignants-chercheurs et de 40 % d'enseignant du 2nd degré et un nombre de personnels administratifs et techniques pouvant paraître important notamment pour des composantes SHS mais bien évidemment rendu nécessaire par le côté technique et professionnalisant de l'IUT. Nous avons une très grande particularité qui est dans nos statuts et qui fait l'objet d'une évaluation sur laquelle je vais revenir : entre 250 et 300 intervenants professionnels viennent renforcer nos équipes et partager leur expérience professionnelle. L'IUT est composé

de 6 départements, donc six DUT. Il y a 4 départements sur le site de Créteil (Génie biologique, Génie électrique et information industrielle, Mesures physiques, et Techniques de commercialisation, le seul département tertiaire) et 2 départements sur le site de Vitry (Réseaux et Télécoms et Chimie), ainsi que 18 licences professionnelles dont je vous ai fait grâce pour la liste, qui ne rentrent d'ailleurs pas dans le champ de l'évaluation, même si les CPN et CCN regardent bien sûr parce que l'offre de formation d'un département, d'un DUT est complète, complémentaire. Ils ont un regard néanmoins sur ce que sont les licences professionnelles.

Les points forts qui ont été relevés dans cette évaluation pour l'IUT Créteil-Vitry, c'est notamment un fort développement des relations internationales sous l'égide de Laurent THÉVENET qui a dirigé pendant 6 ans les relations internationales de l'IUT avec, cette année, un nombre de stagiaires à l'étranger avoisinant 25 à 30 % des étudiants de deuxième année. Une centaine d'étudiants réalisent leur stage à l'étranger pour ne prendre que cet exemple. Vous ne le savez peut-être pas mais l'IUT a, depuis quasiment sa création, accueilli avec STAPS bien sûr, cela semble logique, la deuxième composante en termes d'accueil des sportifs de haut niveau. Ils n'ont pas tous envie fort heureusement parce que la diversité est importante de faire des études liées au sport ou d'embrasser des carrières directement liées au sport. Nos sportifs de haut niveau ont d'autres envies ; l'IUT a toujours été parce qu'il y a une politique dynamique de ce domaine un creuset pour certains de nos sportifs tels que Stéphane DIAGANA, pour ceux qui s'intéressent ou pas à l'athlétisme, qui est diplômé du DUT Génie biologique de l'IUT de Créteil-Vitry.

Autre point fort relevé, c'est l'augmentation de l'attractivité de nos formations. On est passé en 2012 de 7 500 candidatures pour l'ensemble de nos DUT à quasiment 17 000 à 18 000 dans la dernière campagne Parcoursup. Il y a eu un gros travail des équipes, mais aussi une attractivité du système IUT dans son ensemble. L'an dernier, et c'est lié à ce que disait Monsieur le Président sur d'éventuelles ouvertures, on a

enregistré plus de 25 % de candidatures dans Parcoursup pour les DUT au niveau national. Les 350 alternants, c'est la conséquence ou la cause et inversement du renforcement de nos relations aux entreprises, qui étaient déjà évidemment fortes, c'est l'ADN des IUT, qui ont été beaucoup travaillées sur ces dernières années.

Et puis nous avons une réflexion forte autour de la pédagogie, autour de la réussite qui est en pleine construction. Dans les points de vigilance qui ont été notés, je ne les prend pas nécessairement dans l'ordre, il y a la réussite et notamment la réussite des bacheliers technologiques, puisque celle des bacheliers généraux est très bonne. On a encore des points d'amélioration sur celle des bacheliers technologiques. Il y a encore entre 15 et 20 points d'écart en termes de réussite. C'est quelque chose que nous devons absolument travailler. Cela demande évidemment de l'encadrement. Celui-ci est effectivement notoirement insuffisant pour l'ensemble des formations des deux IUT. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en incluant l'IUT de Sénart-Fontainebleau. Nous faisons partie des composantes les moins encadrées de cette université.

Dans les points de vigilance, viendront les axes de développement pour l'an prochain et pour le prochain quinquennat. Notre offre de formation qualifiante courte est encore trop faible. Nous sommes en train de l'étoffer en collaboration avec le SCEPPE. Il y a quelque chose que l'on retrouve dans beaucoup d'IUT malheureusement, sur lequel il est difficile de travailler, mais ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas le faire. C'est qu'on a encore trop peu de professionnels. Vous avez vu le nombre tout à l'heure. Ceux-ci ne font pas pour beaucoup d'heures. Quand on fait le ratio du nombre de professionnels sur le nombre d'heures à réaliser dans les DUT - c'est plutôt facile à faire en licences professionnelles, mais c'est un peu compliqué en DUT -, on est loin de ce que la CCN demande. Ce ratio devrait être de l'ordre de 15 à 20 %. Je ne sais pas ce qu'il en est chez Amilcar, mais on est bien en deçà de ce chiffre malheureusement, pour des raisons objectives, notamment la rémunération

que l'on peut leur proposer. Il y a certainement d'autres choses sur lequel on peut travailler. Le réseau des anciens est une des clés parce que ceux-là n'ont pas nécessairement la barrière financière. Venir enseigner, rendre service, partager avec des étudiants de leur ancien établissement motive peut-être davantage que les rémunérations qu'on peut leur accorder malheureusement.

Enfin, les axes stratégiques dans les cinq années à venir sont, premièrement, continuer la réussite notamment des bacheliers technologiques en renforçant le nombre d'étudiants issus de ce type de baccalauréat, mais aussi favoriser la diversité – j'ai été très attentif à ce que disant Monsieur le Président sur l'accueil des étudiants handicapés, on est sur une vraie politique proactive à l'IUT avec des difficultés puisque cela demande beaucoup plus d'aménagements de nos plateformes techniques. C'est un vrai enjeu qui devient malheureusement assez vite un enjeu financier mais dont il faut s'emparer. Deuxièmement, il nous faut poursuivre l'ouverture internationale. Elle est relativement forte, elle a été saluée ainsi, mais elle est inégalement répartie entre les 6 départements qui composent l'IUT. Troisièmement, il nous faut développer des relations avec les acteurs du territoire. On est moins identifié, peut-être, pour l'IUT Créteil-Vitry, par ces partenaires que ne l'est peut-être Amilcar du fait de sa situation géographique. Donc il y a un travail à faire de visibilité, mais également un travail de visibilité de la recherche. Nous sommes une composante universitaire, fière de l'être, avec une part importante d'enseignants-chercheurs qui font comme tous les autres de la recherche, mais encore trop souvent on associe aux IUT le fait que la recherche ne se fait pas ou qu'il y en a peu. Il y en a tout autant, de qualité tout à fait équivalente à d'autres composantes. Il n'y a pas de débat. Simplement c'est à nous peut-être de le mettre en visibilité et de le mettre en visibilité aussi vis-à-vis de nos étudiants qui restent assez peu de temps à l'IUT contrairement à des composantes qui vont jusqu'au master ou au doctorat. Le travail sur la mise en visibilité doit être fait de manière plus précoce sur des jeunes qui sont en première ou deuxième année ou

encore en licence professionnelle. Par ailleurs, nous avons une démarche de développement durable, qui a pris beaucoup de retard, comme c'est le cas de toute notre université objectivement, donc il est temps que l'on s'en empare collectivement. Et puis l'objectif de mon deuxième mandat est de terminer ce deuxième mandat en étant certifié ISO-9001 pour que l'on puisse donner une preuve de ce que l'on fait déjà, la qualité c'est souvent cela, mais objectiver des choses que l'on fait déjà.

Mme MATTEI.– Serait-il possible de mettre à disposition le document que vous venez de projeter. En OPCA, et donc en OCTA, il y a notamment des réflexions sur les répartitions des fonds libres de la taxe d'apprentissage. On avait des réflexions justement sur l'IUT de Créteil-Vitry parce que vous avez une filière Chimie. Cela m'intéresse d'avoir votre évaluation si c'est possible.

M. GADESSAUD.– Elle n'est pas encore publique au sens où elle passe en Conseil d'administration et elle n'est pas publique au sens où, contrairement à Hcéres, il n'y a pas obligation de publicité. C'est juste que cela a été fait comme cela initialement. Nous avons, au contraire, vocation à partager le plus largement possible cette évaluation et les résultats ou le regard qui en sera fait par la CCN. Nous n'avons rien à cacher, bien au contraire. Ce sera avec grand plaisir.

Mme DE SUREMAIN.– [...]

M. GADESSAUD.– Je ne sais pas. Nous verrons ce qu'ils disent. Quoi qu'ils disent, nous ne le cacherons pas, c'est sûr.

M. ZIDI.– Juste une question concernant la poursuite d'études. Nous connaissons les chiffres au niveau national. Comment se situe l'IUT Créteil-Vitry ? Et comment se positionnent les commissions qui viennent évaluer les IUT par rapport à cette poursuite d'études ? Avez-vous des restrictions comme les écoles d'ingénieurs ?

M. GADESSAUD.– Je vais laisser Amilcar répondre pour son IUT.

Globalement, le caractère très grande métropole de l'IUT Créteil-Vitry fait que l'on a des taux de poursuite d'études encore supérieurs à la moyenne nationale, qui sont

déjà extrêmement élevés. Comme tu le sais, on est sur les dernières enquêtes à plus de 90 % de poursuite d'études après le DUT. Dit comme cela, cela peut choquer ou pas, chacun verra ce qu'il entend, j'ai toujours eu une réflexion sur le point de séparer ce qui relève de la poursuite d'études au niveau master au sens école ou master universitaire et ce qui relève de la poursuite d'études au niveau licence professionnelle. À l'heure du LMD, dans lequel les IUT n'étaient pas rentrés, j'ai un regard très différent. Je fais deux familles dans la poursuite d'études. Les 90 % englobent tous ceux qui ont poursuivi leurs études après le DUT, mais en mélangeant licence professionnelle et poursuite d'études au niveau master. Fort heureusement, un nombre non négligeable de nos étudiants poursuivent leur licence professionnelle, nombre qui, et je prends là ma casquette de porte-parole de l'assemblée des directeurs d'IUT, nous semble aujourd'hui trop faible au regard des besoins de la nation en cadres intermédiaires et des carrières qui pourraient s'offrir à eux s'ils faisaient le choix de cette licence professionnelle. On est dans un mouvement sociétal extrêmement fort, qui privilégie la poursuite d'études longues, alors que ce n'est pas forcément toujours pertinent en termes de carrière, en termes de besoin. Malheureusement, beaucoup de jeunes se perdent dans la poursuite d'études qui ne sont pas forcément de très bonne qualité alors qu'ils auraient pu faire d'excellentes carrières en intégrant l'entreprise un peu plus vite. Simplement ils confondent souvent poursuite d'études et ambition professionnelle. On a du mal à leur expliquer que c'est très différent. L'ambition professionnelle est extrêmement saine. Vouloir progresser est extrêmement sain. Cela ne passe pas nécessairement par, en sortie de DUT, poursuivre des études longues. Cela peut passer par plein d'autres voies. Tout le travail de repositionnement du DUT au niveau national est de retrouver un équilibre entre les deux missions qui sont les nôtres : favoriser l'insertion professionnelle rapide (Bac+3 avec un projet de réforme de DUT à trois ans) et, bien sûr, par la proposition d'une formation technologique s'adressant à des publics qui n'auraient

pas été à l'aise en classe préparatoire ou dans des formations de composante générale leur permettre aussi d'embrasser des études universitaires ou des écoles à un niveau Bac+5. Simplement l'équilibre entre ces deux voies qui sont nos deux missions depuis 2005 s'est rompu quelque peu et a fait dériver un tout petit peu trop la poursuite d'études longues au détriment de cette insertion relativement rapide.

Pour répondre à la question sur les CPN, elles sont extrêmement vigilantes pour vérifier, regarder quel est ce taux de poursuite d'études et comment les équipes ont un discours d'accompagnement vers la poursuite d'études à Bac+3.

M. BERNARDINO. – C'est pareil pour l'IUT de Sénart.

Mme NGUYEN. – J'ai plus une question de curiosité. Généralement, quand on pense à l'IUT, on pense plutôt formation professionnalisante et pas forcément des formations qui sont destinées à la recherche. Vous avez parlé justement de vouloir développer la recherche.

M. GADESSAUD. – Ce n'est pas nécessairement de vouloir développer la recherche. Même si un nombre non négligeable de nos étudiants parce qu'ils font des études longues embrassent des carrières d'enseignants-chercheurs, ce n'est pas du tout l'objectif, le travail de la recherche est plus une question à deux niveaux à l'IUT, et je crois que c'est la même chose chez Amilcar qui a lui aussi un directeur adjoint à la Recherche, comme j'ai une directrice adjointe à la Recherche. Il y a deux volets. Le premier est un volet de mise en visibilité du travail des enseignants-chercheurs rattachés à l'IUT. Pour beaucoup gens, et je sens bien que ce n'est pas du tout ce que vous pensez, qui dit composante à Bac+2/3 et caractère professionnalisant, dit association au fait que nos collègues ne font pas de recherche. Cela nous énerve fortement parce qu'ils en font bien évidemment tout autant que les autres, et de qualité tout aussi pertinente. Il y a tout ce travail, mais à l'adresse aussi de la communauté dans son ensemble sous tous ses aspects (étudiants, membres de la communauté Upec, d'extérieurs...). Et puis il y a deuxième volet ; on aperçoit qu'il est

plus difficile pour nos étudiants de comprendre ce qu'est la recherche, puisqu'ils y restent moins longtemps et n'opèrent pas jusqu'à des masters où cela devient plus facile. Pour autant, nous sommes persuadés que la recherche nourrit nos enseignements, même si nous avons un programme national sur lequel nous n'avons pas la main. C'est une réalité importante. L'aller-retour entre la formation et la recherche est extrêmement fécond à notre niveau de Bac+2/3. Simplement il faut peut-être davantage le travailler pour que nos étudiants le comprennent. Ils sont encore jeunes, ils démarrent leurs études. C'est un monde qu'ils ne connaissent pas, et c'est souvent un peu plus tard qu'ils en prennent conscience. À nous de le faire dès le Bac+2/3. Cela passe par des stages et un appui aux stages dans des labo de recherche, par des projets tutorés dans les labos de recherche ou sous l'égide d'un chercheur, par des binômes liés à un travail avec des lycéens pour qu'ils viennent découvrir nos labos, etc. Il y a tout un travail autour de cela. Je ne crois pas trop m'avancer en répondant aussi à la place d'Amilcar.

M. BERNARDINO. – C'est principalement de la visibilité pour montrer aussi que l'on a des enseignants-chercheurs à l'IUT et qu'il y a de la recherche qui se fait aussi à l'IUT dans les laboratoires de l'Upec et pas forcément avec des laboratoires rattachés. L'IUT de Sénart n'a pas de laboratoire rattaché, mais 100 % des enseignants ont des rattachements sur des laboratoires de l'Upec et font leur recherche à l'Upec au même titre que n'importe quel enseignant d'une autre composante.

Nous allons faire quelques points sur l'IUT Sénart-Fontainebleau, juste quelques chiffres comme Laurent. L'IUT de Sénart-Fontainebleau est par rapport à l'IUT de Créteil un peu plus gros puisqu'il accueille 2 600 étudiants. Sur ces 2 600 étudiants, environ 900 étudiants sont en alternance. On a une forte proportion d'alternance. Les départements pédagogiques se situent sur deux sites : le site de Sénart et le site de Fontainebleau, avec cinq spécialités sur le premier et deux spécialités sur le second. L'IUT a une particularité par rapport à l'IUT de Créteil puisque l'on a le même

département GEA qui est présent à la fois sur Sénart et sur Fontainebleau, sachant que les deux départements font le plein. Donc il n'y a aucun souci sur cette spécialité en particulier.

Les trois parties que nous allons voir, comme celles évoquées par Laurent, sont assez classiques. Nous allons faire un point sur les dernières évolutions. Nous verrons ensuite le positionnement et la gouvernance et nous finirons par les stratégies.

La force de l'IUT que l'on a mise en place aujourd'hui et que l'on a mise en avant, c'est une dynamique collective parce que l'IUT de Sénart-Fontainebleau, on l'a redit, est un IUT très sous-encadré. Notre équipe est de 120 enseignants permanents pour 2 600 étudiants, pour vous donner le ratio par rapport à nos amis de l'IUT de Créteil. On est sur un territoire un peu différent, celui de Sénart-Fontainebleau, avec une présence universitaire relativement faible. L'IUT a été à se développer peut-être plus que Créteil qui était à l'intérieur d'une université, ce qui a permis aussi à nos étudiants de trouver une offre en local, ce qui n'est pas le cas forcément sur Sénart et Fontainebleau. On essaye de le corriger en accompagnant d'autres composantes qui sont sur le site et on essaye de faire en sorte qu'elles y soient le mieux possible pour qu'elles y restent, pour offrir une offre plus diversifiée. Du coup, on a une grosse force collective, qu'est le dynamisme et un bon ancrage territorial. Comme l'a dit Laurent, c'est lié à notre caractère un peu particulier d'être en Seine-et-Marne. On a effectivement une très bonne visibilité sur le territoire. Il n'y en a pas à rougir. On joue aussi très largement la carte de l'Upec, on met systématiquement en avant l'Upec et les formations qui sont ensuite accessibles sur Créteil.

Pour ce qui est de l'attractivité de la formation, on est dans les mêmes chiffres que Laurent ; on a doublé l'attractivité de ces dernières années avec APB et Parcoursup. Elle a crû de 25 % l'année dernière sur Parcoursup.

L'International fait partie des missions qu'on a dévolues. On a essayé de démultiplier les réseaux de partenaires. Aujourd'hui, on envoie 80 étudiants faire des semestres à

l'international et une petite centaine en stage. Cela donne une visibilité à l'international.

Alors la particularité de l'IUT est d'avoir une forte capacité d'autofinancement. On a énormément développé l'apprentissage. On a de fait une capacité d'autofinancement peut-être plus importante que d'autres composantes. On a aussi une très bonne stabilité des équipes pédagogiques administratives, c'est-à-dire qu'il y a finalement assez peu de turn-over. Les gens ont l'air d'être bien quand ils sont chez nous puisqu'ils y restent. Cela permet facilement de développer des projets à long terme puisque les gens ont volonté de rester et de développer des projets pour l'IUT et sur les campus.

En termes de faiblesse, on a encore un peu d'investissements inégaux sur tout ce qui est innovation pédagogique. Comme on l'a dit, on est très souvent encadré. Cela ne fait pas perdre beaucoup de temps aux collègues pour essayer de mettre en place des nouvelles pédagogies innovantes. On essaye de participer un maximum, en particulier sur les appels à projets de l'Upec, d'Idea et ainsi de suite. Cela permet d'avoir un bon dynamisme, mais ce n'est pas tout à fait équilibré selon les départements. Des départements sont plus dynamiques sur l'innovation que d'autres.

La grosse faiblesse de l'IUT, c'est bien évidemment son sous-encadrement. On est très largement sous-encadré même si on bénéficie, comme maintenant Laurent, d'un gros vivier d'enseignants vacataires qui viennent de l'extérieur. J'ai dit 120 permanents. Aujourd'hui, on est entre 450 et 500 enseignants vacataires qui prodiguent des enseignements chez nous, plus importants en licence professionnelle, c'est vrai, puisque c'est pour eux plus facile : ils viennent pour un module qu'ils construisent avec les enseignants. Il n'y a qu'un seul groupe, c'est plus facile. En IUT, quand on a trois ou quatre groupes, cela veut dire se déplacer trois à quatre fois plus, donc cela fait un volume horaire beaucoup trop important pour eux pour assurer l'enseignement.

On a un peu de peine à mettre en place un réseau des anciens. Alors ce sont plutôt les départements industriels qui ont du mal, les départements on va dire tertiaires tels que Techniques de commercialisation et Gestion des entreprises ont plus de facilités à maintenir le réseau des anciens.

On a un petit souci également sur l'évaluation des enseignements, qui est un peu inégale, c'est-à-dire que l'on est censé faire évaluer les enseignements par les étudiants, on a du retard sur ce dossier.

Au niveau des axes pédagogiques, on a proposé accompagner, ce qui a été notre force, des coportages de diplôme. On a sur le campus des diplômés que l'on porte, je ne sais pas trop comment on le dit dans ces circonstances, on essaye en tout cas d'accompagner des diplômés qui ne sont pas de l'IUT sur des campus pour justement avoir une offre de formation un peu plus diversifiée. C'est le cas avec le FSEG par exemple sur une licence qui se fait sur Sénart avec les équipes des étudiants de Sénart. Cela permet d'avoir une visibilité de la FSEG sur le campus en question.

On a souhaité maintenir l'International, augmenter la visibilité de la Recherche. Il ne s'agit pas d'en faire plus mais de le montrer simplement. On a mis en place sur le territoire depuis maintenant cinq ans une journée Recherche, où l'on demande aux collègues de bien présenter les thématiques de recherche et que l'on ouvre au territoire pour que les gens découvrent ce qui se fait comme recherche à l'IUT et à l'Upec au niveau Partenariats. On est aussi en train d'améliorer l'accompagnement à la recherche de nos collègues. Cette année, on a lancé une nouveauté. On a financé une première demi-thèse. Cela permet pour des collègues chercheurs de l'IUT d'avoir un accompagnement sur des thèses. Il s'agit d'une demi-thèse, donc charge à eux de trouver le financement de l'autre demi-thèse. On souhaite à terme en financer trois ou quatre par an, pour accompagner les équipes d'enseignants-chercheurs. Cela participe aussi au fait que les enseignants sont bien chez nous et qu'ils y restent. On souhaite aussi qu'ils y restent, donc on les accompagne autant qu'on peut.

On souhaite avoir hors IUT un développement sur les campus de masters, pour avoir une offre qui aille, même si ce n'est pas dans nos missions normalement dévolues, de Bac+1 à Bac+5, même si on a déjà des masters sur e-campus en particulier, avec la FST qui est présente avec un master déjà sur le campus de Sénart. On souhaite que cela se développe un peu plus.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci à vous deux.

Y a-t-il des questions ?

C'est un bilan...

M. BERNARDINO.– Je crois que Laurent l'a dit, on n'a pas trop arrangé (?) nos bilans.

M. GADESSAUD.– On peut parler des projets très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, enchaînez sur les projets.

M. BERNARDINO.– On présentera lundi en CFVU des projets 2019 puis les projets 2020 si on a plus de temps, sachant que, comme l'a dit Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, on ira lundi soir au ministère et qu'on verra plus clair sur la possibilité ou pas d'ouverture. Pour l'IUT de Sénart, on a proposé trois ouvertures possibles de DUT sur 2019, ce qui représenterait un peu plus de 150 places supplémentaires sur le campus. Alors entre Sénart, Melun et Fontainebleau, on ne sait pas encore bien où on les positionnerait parce qu'on n'a pas les bâtiments. On rassure tout le monde, on n'a pas de bâtiment caché sur nos campus. Cela supposera la construction d'un bâtiment, mais aussi de mettre en place des solutions provisoires type Algeco.

On a ouvert la possibilité d'avoir trois spécialités supplémentaires. Comme l'a dit Laurent, les spécialités sont verrouillées. Il y en a 24. On prend parmi les spécialités qui existent déjà. On n'a pas créé une nouvelle spécialité. Une des spécialités porterait sur les Métiers du multimédia et de l'Internet, une deuxième sur le Génie civil et constructions durables et une troisième spécialité sur Hygiène, sécurité et environnement. Ce sont des métiers plutôt attractifs, sur lesquels la concurrence en Île-de-France n'est pas énorme sur ces DUT. Il y aurait de la place pour ces DUT.

C'est ce qui est possible pour 2019, sachant que dans notre offre de formation, pour rester cohérent avec ce que l'on propose, on a directement écrit que la deuxième année serait proposée en alternance pour les étudiants, puisque c'est le cas de tous nos DUT à Sénart – la deuxième année est systématiquement proposée en alternance, ainsi nos licences professionnelles. Nous ne l'avons pas évoqué parce que c'est hors évaluation. Sur l'IUT, on a un peu plus de 25 licences professionnelles qui sont quasiment toutes exclusivement en alternance. On a du potentiel. On souhaite que ce soit le cas s'il y a d'autres spécialités.

On a des projets sur 2020. Sur l'IUT, ce serait simplement l'ouverture de spécialités supplémentaires en Carrières sociales sur Gestion urbaine. Il s'agit d'une option du département Carrières sociales, qui pourrait s'ouvrir aussi.

M. GADESSAUD. – On est moins ambitieux, on prend plus de temps peut-être à l'IUT Créteil-Vitry, on n'a pas souhaité se positionner sur une ouverture en 2019. On est aussi impacté par les travaux du Grand Paris Express, qui vont nous demander de reconfigurer nos locaux de manière assez urgente. Je remercie à ce titre la direction de l'université, qui nous accompagne sur un dossier un peu sensible. On n'a pas voulu rajouter de difficulté bâtementaire et immobilière à celles que l'on va déjà connaître. On n'a pas voulu non plus gêner les négociations avec le département sur le site de Vitry. L'idée de se positionner sur l'ouverture de deux départements en 2020, départements qui sont un peu présents en Île-de-France et qui sont d'ailleurs présents chez Amilcar, que sont Gestion des entreprises et des administrations et Informatique. Ce sont deux spécialités qui ont un vivier de candidatures extrêmement important, qui nous permettrait de pouvoir absorber sans difficulté et surtout sans faire de concurrence avec les IUT. Vous avez compris que les IUT sont un réseau. On ne prend jamais de décision sans se concerter avec nos collègues du territoire proche. Sur GEA ou sur Informatique, on sait qu'il y a largement un nombre de candidats conséquent et suffisant pour qu'on ne vienne pas mettre en difficulté en termes de

recrutement nos collègues qui ont ouvert déjà ces deux formations. De l'autre côté, il y a évidemment de l'emploi et des débouchés professionnels dans ces deux secteurs (le domaine de l'informatique et le domaine de la gestion – la gestion n'est pas un secteur particulier, mais elle embrasse n'importe quel secteur possible).

M. LE PRÉSIDENT.– Merci.

Des questions peut-être ? Bravo et bonne réunion.

(Départ de MM. GADESSAUD et BERNARDINO.)

Nous allons avancer sur l'approbation des PV des séances des 30 mars 2018, 17 et 28 septembre 2018.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil d'administration des 30/03/18, 17/09/18 et 28/09/18

Mme DE SUREMAIN.– Bonjour à toutes et à tous. Pour ces PV, nous avons lancé un nouveau système. Vous avez reçu normalement les PV à relire. Ils étaient sur un espace partagé, où chacun pouvait apporter ses corrections. Cela permet en séance de projeter le PV dans sa première version avec les propositions de correction éventuelles et ainsi de les valider en séance de la manière la plus transparente qui soit.

Pour le PV de la séance du 30 mars 2018, il semble que nous n'avons pas eu de proposition de correction au-delà de cette version déjà légèrement amendée.

M. PELLET.– J'avoue que je n'avais pas compris que l'on pouvait corriger sur le texte.

Mme DE SUREMAIN.– Tu as des propositions à faire ?

M. PELLET.– Sur celui de la séance du 30 mars, il y a un nombre d'erreurs important et parfois même des contre-sens. À un moment on me fait dire « Personne ne va céder » alors que je disais « Personne ne va s'y opposer ».

Mme DE SUREMAIN.– C'est ennuyeux, ce n'est pas une correction mineure.

M. PELLET.– C'est un exemple parmi d'autres. Visiblement des choses ont été mal entendues. Cela donne des phrases quasiment incompréhensibles. Je n'avais pas

compris que l'on pouvait corriger sur le texte. Je n'ai pas envie d'envahir le CA avec ce genre de questions. Si on nous autorise à transmettre des modifications...

Mme DE SUREMAIN.– Tout à fait, je pense que l'on peut reporter la validation de ce PV du 30 mars au prochain CA, pour que chacun ait le temps d'avoir accès au document et de transmettre ses propositions de correction et que les administrateurs puissent en être informés, surtout si les corrections sont importantes. Si ce sont des corrections de forme comme cela a été dans les PV précédents...

M. PELLET.– Il y en a beaucoup sur celui-là.

Mme DE SUREMAIN.– Reportons la validation. L'important est que chacun puisse transmettre en temps et en heure ses propositions de correction, qu'elles soient intégrées et puissent être présentées à la validation de l'ensemble des administrateurs.

Pour le 17 septembre, y avait-il des corrections ? Nous n'avons pas eu communication de demandes de correction à notre connaissance.

Pour le PV du 17 septembre, il n'y a pas de remarques complémentaires.

Enfin, le PV du 28 septembre, nous rattrapons notre retard, nous avons mis les bouchées triples, il n'y avait pas non plus de demandes de correction, PV que nous avons pu relire attentivement car nous étions présents.

S'il n'y a pas de remarques supplémentaires, concernant les procès-verbaux du 17 et du 28 septembre, nous allons pouvoir les mettre au vote.

Pour le PV du 17 septembre, qui s'oppose ? Peut-être d'abord une lecture des procurations.

Mme LACHGUER.– Monsieur le Président a reçu pouvoir de Mme DESPRES et de Mme SERT.

Mme CADUSSEAU a reçu pouvoir de M. MEKONTSO DESSAP et de M. DOUSSET.

M. DELBÉ a reçu pouvoir de M. THÉVENET et de Mme COSTES.

M. TEBOUL... est parti.

Mme. DE SUREMAIN a reçu pouvoir de M. LE GALL et de M. BERTHENAND.

Mme RUBENS a reçu pouvoir de Mme COSTES.

Mme CASCONÉ a reçu pouvoir de Mme LANGLOIS et de M. THAUVRON.

M. LOWENSTEIN a reçu pouvoir de M. GUYARD et de M. QUESTIAUX.

Mme DE SUREMAIN.– Merci beaucoup. Nous allons passer au vote.

Qui s'oppose à l'approbation du PV du CA du 17 septembre 2018 ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ?

Je vous remercie. Le PV est adopté.

Pour ce qui est du PV du 28 septembre 2018, qui vote contre ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ?

Nous vous remercions. Le PV est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. Nous passons au point sur l'approbation des annexes financière des CU et DU qui avaient été présentés en CFVU.

2. FORMATION

2.1. Approbation des annexes financières des CU, DU et DIU

Mme DE SUREMAIN.– Il est proposé à l'approbation du CA les annexes financières des DU qui ont été présentés en CFVU. Nous avons à nous prononcer notamment parce qu'il y a des aspects financiers.

Les DU sont des diplômes d'université conçus et mis en œuvre par des équipes de formation de l'université. Ces diplômes sont portés d'une part par la faculté de Sciences économiques et de gestion, par la Médecine et par l'Espé.

Ces DU ont reçu un avis favorable en CFVU, où ils ont été présentés, et ne posaient aucune difficulté. Une Commission instruit ces DU au préalable et procède à des navettes lorsqu'il est nécessaire d'avoir des précisions sur l'organisation de ces formations et leur conception. Nous sommes, nous, amenés à nous prononcer sur les annexes financières. Ces DU doivent être au minimum à l'équilibre.

En Médecine, il s'agit des DU Esthétique et un DU Thérapeutique endovasculaire, donc des pathologies de l'aorte. Ces DU n'appellent pas de commentaire particulier. Ces DU sont plus qu'à l'équilibre et permettent de générer des ressources propres.

Le DU à l'Espé est un cas un peu particulier. C'est un DU qui est en fait assuré en lien avec le rectorat, qui permet la formation du Cafipemf – c'est un certificat d'aptitude à la formation des maîtres formateurs. Toutes les charges financières de ce DU sont assurées en lien avec le rectorat. C'est pour cela qu'il n'y a pas de charges financières qui apparaissent mais un complément. Les personnes qui suivent ce DU s'inscrivent à l'université. Donc on voit dans le total des ressources 8 325 euros. Il y a effectivement une contribution théorique de 20 %, prélevée par l'université sur ces droits d'inscription. Ce sera à rectifier.

Enfin les DU qui sont présentés par la faculté de Sciences économiques et de gestion sont un DU Premier poste de manager, DU Intrapreneur, Innovation et cybersécurité et Compétences en management. Ce sont des DU qui fonctionnent de manière extrêmement classique. Peut-être deux cas à signaler. Pour ce qui est du DU Compétences en management, il est signalé par la composante que, du fait que ce DU est destiné à des formations de L1 en formation initiale, comme il y a un souci d'ouverture sociale, la composante fait le choix de rendre gratuit ce DU. C'est une formation qui vient en complément d'une formation dispensée à des étudiants de L1 qui sont déjà engagés dans la formation, déjà inscrits à l'université. Ce DU est gratuit. C'est une formation complémentaire, c'est une forme d'expérience qui à terme pourrait être intégrée dans la formation de L1. Et puis vous avez également le cas du

DU Innovation et cybersécurité, qui est également proposé de manière gratuite aux étudiants d'un parcours de licence de cette faculté.

M. LE GOFF étant là, peut-être voulez-vous apporter des compléments de présentation, de précision ?

M. LE GOFF.– Je répondrai à des questions si nécessaire, mais tout a été dit.

Mme DE SUREMAIN.– Il est proposé à votre approbation la validation de ces DU en prenant en compte les aspects financiers de ces DU.

Y a-t-il des questions, des remarques, des demandes de précision sur ces DU ?

M. PELLET.– J'avais une question à laquelle tu as en partie répondu. C'est plutôt une remarque du coup. Tu viens d'expliquer que le DU de l'Espé est en fait plus ou moins une adaptation de quelque chose qui vient du rectorat, mais j'ai été frappé par l'absolu vide de la maquette de ce DU, quand on la compare à d'autres où on a toutes les explications des objectifs de l'organisation. Il n'y a rien. C'est une maquette où il est marqué dans chaque rubrique « Non disponible », « On verra plus tard », etc. Je trouve cela tout de même un peu léger.

Mme DE SUREMAIN.– C'est un DU en renouvellement. Je pense que les éléments ont dû être apportés dans les documents qui ont été envoyés la première fois. Le DU a été examiné en CFVU. Peut-être Josette CADUSSEAU peut-elle apporter des éléments sur ce point.

Mme CADUSSEAU.– Je peux intervenir, puis Brigitte pourra compléter. Lors de la Commission qui a préparé le passage en CFVU, nous avons les documents. Je ne comprends pas la remarque.

Mme MARIN.– Je me demande si ce n'est pas une erreur de version parce que les documents présentaient un nombre d'informations important.

M. PELLET.– J'ai lu ce qui est dans le fichier appelé « Maquette de renouvellement », avec le questionnaire que remplissent aussi les autres DU, où on a effectivement des informations. Là, la réponse au questionnaire est partout « non disponible ». Ce n'est

pas une création mais un renouvellement, et pourtant aucune information n'est disponible...

Mme CADUSSEAU.– Il y a peut-être eu deux versions. On a demandé justement lors de la Commission de corriger et d'amender un certain nombre de points.

M. PELLET.– J'ai un document du 13 novembre, appelé « Maquette de demande de renouvellement ». Chacun peut le voir. « Ne seront disponibles qu'à la fin », « Non disponible », « On verra plus tard ». Nous allons voter sur un tel document ?... Très bien.

Mme DE SUREMAIN.– Il existe une version beaucoup plus élaborée et renseignée de façon précise, qui a été mise à disposition de la Commission préparatoire qui examine les DU et la CFVU, laquelle a donné un avis favorable au renouvellement de ce DU. Le CA est consulté davantage sur les aspects financiers. C'est sur les aspects financiers qu'il a à délibérer. Cette formation, faite conjointement avec le rectorat, vise à former des maîtres formateurs.

Il faudrait effectivement que ce soit la bonne version, la version la plus à jour de la présentation de renouvellement de cette maquette de DU, qui soit mise en ligne sur SharePoint pour les administrateurs. Qu'ils aient le même niveau d'information quand même que les membres de la CFVU, qu'ils soient parfaitement informés de ce renouvellement de DU.

Oui, Nicolas ?

M. LIGNEUL.– Je voudrais s'il y a des conditions qu'il faut remplir en particulier pour pouvoir ouvrir une formation qui soit complètement gratuite, si s'appliquent les conditions générales du droit commun ou s'il faut spécifiquement justifier de conditions particulières.

Mme DE SUREMAIN.– Peut-être M. LE GOFF veut répondre. Il faut des conditions particulières effectivement. Le droit commun, ce sont des diplômes à l'équilibre. Après c'est un choix qui suppose un investissement de la composante parce que ces

formations doivent être financées. Cela suppose donc un investissement de la composante.

M. LIGNEUL.– C'est-à-dire que le budget de la composante finance la formation ?

Mme DE SUREMAIN.– Monsieur LE GOFF va pouvoir répondre sur ces deux DU particuliers.

M. LE GOFF.– Les 2 DU qui sont proposés à titre gracieux aux étudiants s'inscrivent dans une offre globale de DU, dont la plupart sont proposés en formation continue à des publics très particuliers qui, eux, génèrent des excédents. C'est une politique de la composante au regard de son offre globale de DU. Si on peut se permettre de proposer une formation aux étudiants à titre gracieux, c'est parce que par ailleurs on propose des formations à des cadres internes aux entreprises, qui génèrent un excédent et qui compensent le tout. C'est le portefeuille de DU qui permet ce genre de dispositif en faveur des étudiants.

Une précision peut-être. Ces deux DU correspondent par ailleurs à une démarche globale du réseau des IAE. 33 écoles universitaires de management en France proposent la même qualité d'enseignement et parfois au-delà des écoles de commerce pour un tarif qui n'a rien à voir avec l'inscription à l'université. Pour le coup, c'est aussi une demande du réseau. Il y a une logique de cohérence avec notre affiliation au réseau des IAE. Nous avons des obligations de certification, de qualité, auxquelles nous souscrivons chaque année, pour proposer ce type de valorisation des compétences. La licence sur laquelle est adossée par exemple le DU Cybersécurité vient d'être labellisé CyberEdu, un label de qualité dans le domaine de la sécurité informatique. Ce DU permet aux étudiants de valoriser leurs compétences dans leur CV par exemple.

Mme DE SUREMAIN.– Y a-t-il d'autres remarques ou questions au sujet de ces DU et dans l'annexe financière en particulier ?

Y a-t-il des modifications de procuration ? ... Non, donc nous allons passer au vote.

Qui vote contre l'ouverture ou le renouvellement de ces DU ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ?

Bien, nous vous remercions. Ces DU sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, nous passons aux questions financières et comptables.

3. QUESTIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

3.1. Approbation du budget initial 2019

Pour faire suite aux remarques de Gérard TEBOUL et à celles d'Éric, nous entendons bien que tout a été mis sur site en temps et heure, le 7 décembre dernier. Nous n'avons pas eu de retour, donc nous ne savons pas quand l'élément informatique a dysfonctionné. Nous avons eu la remarque au moment où un certain nombre nous ont fait remonter que cela avait dysfonctionné. Il y a un point. Nous n'avons pas eu non plus de remarques en Commission des moyens. Néanmoins, vous comprenez que ne pas voter le budget aujourd'hui peut être différé. Nous pouvons le différer, mais cela poserait quand même des problèmes de financement, de retard de financement, dès janvier, qui ne sont pas négligeables. Toutefois, la volonté n'est pas de passer en force. Cela n'a pas de sens, ce n'est pas du tout l'objet d'un CA ou de notre politique. Je vous propose la méthode suivante : que l'on écoute les exposés, qu'en fonction de ce que vous entendrez et de ce que vous avez déjà lu j'interrogerai le CA sur la pertinence ou non de voter. Si le CA majoritairement dit être suffisamment informé, nous ferons un vote. S'il ne considère pas l'être, nous reculerons ce vote en réunissant un CA exceptionnel début janvier, mais il nous faut le quorum, il nous faut l'engagement des membres sur le quorum. Cela complique les choses nettement sur un plan financier pour l'université.

M. PELLET.– On voit bien que l’ordre du jour est très chargé. Nous avons déjà vu beaucoup de choses et nous en avons encore beaucoup d’autres à voir. Nous allons examiner le budget, alors qu’il y a quand même un risque que la décision soit contestée juridiquement. Ne serait-il pas plus sage, parce que cela laissera à chacun le temps de voir ces questions, de prévoir un CA de repli début janvier effectivement. Est-ce que juridiquement, en termes de calendrier, c’est vraiment une catastrophe ?

M. LE PRÉSIDENT.– J’entends. Je propose que ce débat soit ouvert à l’assemblée avant même qu’on présente les choses et qu’on puisse délibérer dès maintenant.

Oui, Fantin ?

M. LOWENSTEIN.– Je voulais juste poser une question, j’espère que l’on pourra m’apporter une réponse. Dans quelle mesure est-ce que la décision pourrait être attaquée juridiquement si l’ensemble du CA décide qu’il est apte à délibérer sur ce budget ?

M. LIGNEUL.– Je crois que la règle qui vous a été rappelée par le professeur TEBOUL tout à l’heure est l’état du droit. En réalité, le texte de l’Éducation ne prévoit pas de délai de convocation pour le Conseil d’administration. Il ne prévoit pas de règles de forme spécifiques, simplement la jurisprudence du juge administratif considère qu’il faut que les administrateurs aient pu être mis en mesure de prendre une décision en connaissance de cause, c’est-à-dire en ayant connaissance dans un délai suffisamment raisonnable des éléments pour pouvoir délibérer. Alors il y a deux conséquences. La première, c’est la question de savoir si on peut reprocher à l’administration d’avoir fait ou de ne pas avoir fait. En l’occurrence, on ne peut pas à mon avis lui reprocher puisqu’elle a fait tout ce qu’elle a pu pour être la plus diligente possible. L’autre question, qui est complètement annexe à la première, est la question de savoir si la délibération est entachée d’illégalité ou pas. Le juge administratif appréciera si un administrateur normalement diligent a la possibilité, compte tenu du jour auquel il peut effectivement accéder au document, de pouvoir prendre

connaissance du document en question et décider en connaissance de cause. Si le juge administratif considère qu'une nuit ou 24 heures ce n'est pas suffisant, ce qui ne serait pas du tout surprenant compte tenu de l'état de la jurisprudence, alors il serait susceptible d'annuler la délibération, à condition toutefois que quelqu'un le demande, ait qualité pour agir, justifie de la réalité de l'illégalité et que ces conditions soient remplies. On ne peut pas vous dire que c'est sûr que cela va être annulé ou pas. En tout cas, il est sûr, et je suis d'accord avec ce que vient de vous dire le président, qu'il y a un risque juridique. La question est qu'est-ce qu'on en fait. Est-ce qu'on considère qu'on est suffisamment informé et on passe outre et puis on explique éventuellement dans une délibération, et il faudra du temps pour rédiger la délibération pour approuver le budget cette année, disant précisément qu'on est suffisamment informé sur telle question pour qu'il n'y ait pas de recours possible après ou très peu ? L'autre perspective est de se dire qu'on organise une nouvelle réunion du Conseil d'administration avec l'inconvénient d'abord que cela coûte de l'argent, avec comme autre inconvénient que cela gêne le début du prochain exercice parce qu'on est à la fin du mois de décembre.

Voilà les termes du débat. La question de l'opportunité, chacun peut la soupeser.

M. LE PRÉSIDENT.– D'autres remarques ? Auquel cas nous pouvons faire un vote à main levée.

Mme BARON.– Je suis un peu choquée, ou alors je suis très fatiguée en fin de semestre ce qui peut arriver, mais il me semble que, dans son intervention en début de séance, M. TEBOUL demandait justement qu'on se prononce sur ce sujet. Il a essuyé une fin de non-recevoir, il a quitté la salle, et maintenant on repose pratiquement dans les mêmes termes la question préalable qu'il posait. Je trouve cela un peu bizarre.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas bizarre. On a revu un peu les choses. Je pense qu'il y a quand même des éléments sur lesquels je n'avais pas été informé. Il y a un vrai risque, qui a été confirmé par l'agent comptable, de ne pas payer un certain nombre

de choses et de reculer des factures importantes. Cela avait été le point qui au départ m'a fait réagir avec l'intervention de Gérard. Maintenant il n'y avait pas de volonté de l'administration de cacher quoi que ce soit puisque je n'avais pas eu de remarque, ni l'ensemble de l'équipe ni les services n'avaient eu de remarque entre le 7 décembre et quasiment une semaine plus tard. C'est quand même très étonnant. On a quand même une interrogation. C'est pour cela que j'avais dit que nous pouvions partir sur un vote. Maintenant j'entends aussi. Il faut voir les conséquences, non négligeables, pour le budget. Peuvent intervenir peut-être les services qui peuvent vous informer sur les conséquences qui ne sont pas nulles d'un report.

M. VERSCHEURE.– Pour rebondir sur ce que tu viens de dire, la conséquence pour l'Upec est le non-paiement des factures jusqu'à ce que le budget 2019 soit ouvert. Dans l'hypothèse où le budget serait présenté le 11 janvier, on perdrait une grosse semaine dans le paiement des factures avec les conséquences que cela implique, sachant que l'on est dans une période de flux continu de factures. On va se trouver dans une période où on ne pourra pas payer les fournisseurs avec les conséquences que cela peut avoir pour le service de devoir répondre aux fournisseurs « On ne peut pas payer, le budget n'est pas ouvert ». Nous apprécions les retards de paiement à une semaine. Il faut le prendre en compte. Il y aura le paiement du loyer Pyramide de 400 000 euros. Je donne cet exemple, mais il y en a d'autres.

M. PELLET.– Nul ne conteste que cela puisse avoir des conséquences. On arrive à la trêve des confiseurs. Généralement, ce n'est pas dans ces 15 jours que les choses se font. En gros, cela décale d'une semaine s'il y a un CA de repli sur ces questions. Le CA pourra statuer sereinement, chacun aura pu voir les documents, et il n'y aura pas de risque de contestation. C'est une question qu'il faut peser. Est-ce qu'un report de paiement des factures d'une semaine, voire quinze jours, est plus problématique qu'une contestation du vote au plan juridique ?

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas seulement cela. C'est qu'il faut absolument un quorum physique le 11 janvier. Il faut un engagement de présence. S'il n'y en a pas, on rentre pour le coup dans une autre aventure.

M. PELLET.– C'est de la responsabilité des administrateurs.

M. VERSCHEURE.– Par rapport à la trêve des confiseurs, l'établissement est fermé, donc il n'y a déjà pas de paiement pendant quinze jours. Les fournisseurs sont déjà relativement agacés lorsqu'on rouvre du fait de cette absence de paiement pendant quinze jours. Si l'on ajoute une semaine de plus, il n'y aura pas de paiement pendant au moins trois semaines.

M. LE PRÉSIDENT.– Voilà, ce n'est pas qu'un report d'une semaine.

Mme BARON.– A-t-on maintenant le quorum physique ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui.

M. PELLET.– Nous n'avons encore jamais eu de CA sans quorum physique.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela peut arriver. On n'inclut pas les procurations dans le quorum physique.

Pour avancer, je vous propose que l'on présente les choses pour information. Nous allons tout de même présenter ce budget. Le vote ne se fera que si l'on est sur une tendance. La question n'est pas de passer en force. Ce n'est pas l'objet, ce n'est pas du tout notre volonté, vous l'avez bien entendu.

Qui serait contre le fait de voter aujourd'hui le budget ?

M. PELLET.– La question serait plutôt « Qui serait pour une séance où tout le monde aura pu consulter les documents ? »

(Rires.)

La question n'est pas exactement la même.

M. LE PRÉSIDENT.– Cela n'a pas de sens.

Je répète la question que je souhaite poser : qui serait contre aujourd'hui le fait de voter ce budget ? 5 voix.

M. LIGNEUL.– Le droit, c'est la sécurité. Je n'ai rien contre personne.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de surseoir au vote de ce budget parce qu'il ne s'agit pas de passer en force. Ce n'est pas du tout l'objet de notre politique. Nous porterons ce vote le 11 janvier prochain avec l'engagement que vous soyez là. C'est un engagement important.

Mme DE SUREMAIN.– Pour préparer ce CA budgétaire du 11 janvier, CA exceptionnel, nous insistons sur le fait qu'il faut qu'il y ait vraiment un quorum physique de 17 personnes au moins pour que le CA puisse valablement délibérer. Nous pouvons penser que les administrateurs seront suffisamment informés, mais il faut qu'ils soient suffisamment présents pour que le CA budgétaire puisse se tenir, sinon ce sera encore reporté avec des conséquences importantes sur le fonctionnement de l'université.

Quelques éléments pour préparer cette séance du 11 janvier, vous pouvez cette année consulter cinq documents qui ont été mis à votre disposition. Il y a de façon très régulière les documents qui sont présentés habituellement pour un CA budgétaire, avec tout d'abord le document le plus important, qu'est le projet de budget initial 2019. Les documents budgétaires seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, reporté du 14 décembre au 11 janvier.

Vous avez en complément le document intitulé « Projet de budget initial 2019, détail par centres de responsabilité budgétaire », qui vous donne des informations complémentaires. À l'appui de ceci, vous avez une formidable note explicative du budget initial, présenté par Claude PASQUIER, la directrice des services financiers, et Philippe VERSCHEURE, l'agent comptable, qui vous commentent l'ensemble de ces documents comme chaque année. Ce sont des documents d'une grande clarté, qui sont en plus étayés par une présentation, un diaporama que la directrice des services financiers présente. À partir de là, elle peut répondre à toutes les questions posées.

Ces documents habituels ont été présentés en Commission des moyens. Nous avons cette année ajouté deux documents supplémentaires. Nous avons, d'une part, rédigé une note politique qui présente effectivement le déroulé des grandes orientations qui ont été adoptées lors du CA du mois d'octobre, qui présente notre politique et qui explicite les grandes orientations que nous avons prises.

À l'appui de cette note politique, nous avons demandé également aux services, et nous les en remercions vivement, de présenter un certain nombre d'éléments d'évolution pour mettre en perspective les documents qui sont présentés à votre approbation cette année pour le budget initial 2019. Dans ces documents qui présentent des évolutions et des mises en perspective, vous avez un premier document qui présente l'évolution du solde Dotations, contributions inscrites au budget initial. On a comparé des budgets initiaux, et non pas des BR, de 2016 à 2019 des dotations et contributions hors Recherche, Logistique et Transfert. Cela va correspondre essentiellement à du fonctionnement. C'est ce qui nous permet de voir les évolutions des composantes sur plusieurs années.

Nous avons demandé également pour mettre en perspective ces documents mis au vote de montrer l'évolution des recettes propres, c'est-à-dire les droits d'inscription mais aussi la formation continue, la formation par apprentissage, la taxe d'apprentissage, qui montrent cette évolution positive de nos ressources propres puisque c'est un élément essentiel de notre stratégie budgétaire. Vous avez ces éléments évolutifs depuis 2015.

Nous avons également en complément l'évolution des postes de masse salariale puisque l'évolution de la masse salariale, l'accroissement de la masse salariale est une condition qui pèse fortement sur la construction de notre budget initial. Vous avez tous les éléments nécessaires depuis 2015 pour comprendre l'évolution de cette masse salariale.

Comme la question récurrente porte sur l'évolution du GVT, le glissement qui pèse sur nos finances et notre budget année après année de plus en plus fortement, vous avez un tableau qui récapitule l'évolution de GVT depuis 2015 et présente surtout la dotation spécifique de l'État qui vient compenser plus au moins ce GVT. Cette compensation était peu importante en 2015, 2016 et 2017, à hauteur de 136 000 euros de manière constante alors que le GVT augmente. En 2018, la compensation a été plus importante – elle est montée à 565 292 euros. Nous étions partis sur une hypothèse de compensation équivalente pour le budget initial 2019, mais nous avons eu une mauvaise nouvelle il y a deux jours, comme l'ensemble des universités de France ou quasiment la totalité, c'est-à-dire que la compensation de ce GVT sera diminuée de 428 897 euros. Cette hausse de compensation du GVT n'a pas été « soclée » et l'on retomberait sur une compensation de GVT minimale, à 136 395 euros. C'est un élément qui est une mauvaise nouvelle, on peut le dire. Cela dit, dans toutes les universités de France, et la CPU a réagi à ce sujet par un communiqué hier, un certain nombre de budgets ont déjà été votés. D'autres budgets initiaux sont présentés ou en cours de présentation, et cela perturbe effectivement ces budgets initiaux. Nous attendons des retours du ministère à ce sujet. L'espoir reste ouvert.

Ce sont les éléments complémentaires que nous avons demandé à la direction des services financiers de produire à l'appui de notre présentation politique et technique. Nous l'en remercions vivement, car la manière dont nous avons construit ce budget initial que nous vous présenterons au mois de janvier est claire. Nous espérons que nous en saurons un peu plus au mois de janvier sur l'avenir de cette compensation du GVT. Nous espérons qu'il y aura des nouvelles plus positives.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– J'avais une question par rapport à la nouvelle offre de formation et à la soutenabilité de la nouvelle offre de formation. Au niveau des BIATSS, nous sommes déjà intervenus sur le fait que les salaires sont insuffisants. Il faut

augmenter la politique indemnitaire, revoir les tranches du RIFSEEP. Il faut dégager effectivement des moyens budgétaires. Quel cadre budgétaire allez-vous mettre sur la nouvelle offre de formation ? Est-ce que tout le monde repart avec toutes ses formations, toutes ses heures complémentaires ? La question est importante parce qu'il va falloir à un moment donné dégager des ressources pour augmenter les salaires, mais aussi pour permettre de recruter des personnels à un salaire qui correspond aux qualifications. Il faudra forcément rationaliser certains éléments de l'offre de formation. Les IUT vont ouvrir des départements. Dans la nouvelle offre de formation, peut-être y aura-t-il encore des créations, comment cela va s'organiser ? Quel est le cadre proposé de la soutenabilité dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation ?

Mme DE SUREMAIN. – Avant de passer la parole à Josette CADUSSEAU qui va présenter des éléments de cadrage sur la prise en compte de la soutenabilité de la nouvelle offre de formation, c'est un élément important qui sera présenté au Conseil. Pour construire cette nouvelle offre, je voudrais juste annoncer, cela a été dit rapidement en introduction, je l'explicité peut-être, tout comme nous avons mis en place un appel Tremplin qui est en fait un appel pour soutenir les enseignants et enseignants-chercheurs qui vont se lancer dans la réponse à de grands appels à projets type EUR mais aussi ANR, nous avons réservé 60 000 euros pour financer ce type d'investissement des enseignants et enseignants-chercheurs pour que leurs investissements horaires puissent être dégagés, pour qu'ils bénéficient donc de décharges de service et que ces décharges de service puissent être compensées auprès des composantes. Je souligne que cet appel Tremplin concerne aussi la recherche mais aussi la formation. Les EUR sont des actions qui concernent à la fois la recherche et la formation. Il y a donc une dimension Formation dans ce soutien de l'activité des enseignants et enseignants-chercheurs.

Nous avons aussi budgété une enveloppe de 350 000 euros, qui sera en appui à des appels à projets à dimension pédagogique. Dans cette enveloppe, nous réserverons une sous-enveloppe qui servira symétriquement à financer des décharges pour que les enseignants et enseignants-chercheurs puissent consacrer un certain temps à la conception et à la rédaction de cette nouvelle offre de formation et qu'ils puissent également bénéficier de décharges horaires qui seront compensées auprès des composantes. Il y aura un soutien financier à l'investissement dans la conception et la rédaction de cette nouvelle offre de formation.

Sur le cadrage précis de la soutenabilité la nouvelle offre de formation, je passe la parole à Josette CADUSSEAU, la vice-présidente de la CFVU.

Mme CADUSSEAU.– La construction de la nouvelle offre de formation doit se faire, bien sûr, en mettant en parallèle la soutenabilité de ces offres au niveau des composantes, les composantes doivent construire leurs offres de formation en regardant la faisabilité de la mise en place de ces offres. Un groupe de travail s'est réuni la semaine précédente. Un calendrier va être mis en place. À terme, lorsque nous aurons l'ensemble des retours des composantes, peut-être serons-nous amenés à avoir un arbitrage sur des offres qui ne seraient pas soutenables mais de façon globale, au niveau d'une composante de l'université.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Quelle définition donnez-vous vous à « soutenabilité » ? Comment est appréciée la soutenabilité d'une composante ?

Mme CADUSSEAU.– La soutenabilité d'une composante est au niveau global, au niveau de l'université, c'est-à-dire qu'on pourrait être amené à intervenir sur une offre de formation qui est très consommatrice d'heures pour des effectifs très petits. Nous étudierons les possibilités. Je pense que les composantes également considéreront lorsqu'elles proposeront une formation si elles ont les forces pour la faire fonctionner. Si elles n'ont pas suffisamment de forces pour une formation, elles compenseront par une autre.

Mme DE SUREMAIN.– On ne peut pas donner de réponse a priori mécanique. Il y a des enjeux de type financiers/budgétaires mais aussi stratégiques. Tout à l’heure, nous évoquions le cas de DU. Un DU normalement est à l’équilibre. Pour des raisons de stratégie pédagogique, il a été décidé que la gratuité serait assurée pour les étudiants qui suivraient ces DU parce que l’on considère que cela fait partie de l’offre de formation. Ces choix stratégiques et pédagogiques sont permis par un ensemble de portefeuilles de DU. Ce portefeuille permet de financer des formations qui ne sont pas forcément à l’équilibre budgétaire ou financier. À l’échelle d’une composante d’une université, il faudra une réflexion budgétaire parce qu’il est vrai qu’on ne peut pas fonctionner sans moyen et en même temps croiser cette réflexion budgétaire avec des choix politiques, des stratégiques. Tout cela fait partie des arbitrages politiques que l’on vous présentera en Conseil.

Mme CADUSSEAU.– On peut dire aussi que l’on favorisera la formation continue. On s’assurera que la formation continue puisse se développer. Cela générera également des ressources.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Ces choix stratégiques seront-ils discutés ?

Mme CADUSSEAU.– Bien sûr.

Mme DE SUREMAIN.– Le principe d’un Conseil est de proposer des avis, discuter, échanger puis délibérer ; sinon cela ne s’appelle pas une réflexion en Conseil.

M. LE PRÉSIDENT.– Les choix stratégiques sont ceux de la composante d’abord. Nous suivrons bien entendu et nous discuterons avec la composante pour savoir quels sont ses choix stratégiques. Il ne s’agit pas non plus de ne pas soutenir mais au contraire d’accompagner.

Autre question ?

Mme DE SUREMAIN.– S’il n’y a pas d’autres questions, nous souhaitons bonne lecture et appropriation de ces documents. Il me semble que le diaporama qui vient à l’appui de la présentation de la note pourra être mis en ligne. Le diaporama que

Mme PASQUIER aurait pu nous présenter ce matin pourra être mis en ligne. Il facilite l'appropriation de ces documents. Ce diaporama de présentation du budget initial 2018 met en scène et en image la note explicative du budget initial 2019 de manière extrêmement claire, comme chaque année.

M. LE PRÉSIDENT. – Je propose de passer au point suivant.

Mme DE SUREMAIN. – Nous passons à un point d'information concernant les budgets des composantes sur les compensations des mises à disposition, des mises en délégations et CRCT. Nous avons deux documents.

(Projection de diapositives.)

3.2. Information concernant le budget des composantes

3.2.1. Compensations des mises à disposition, des mises en délégations et CRCT

C'est une information qui récapitule en fait les compensations des décharges de mises à disposition et de délégations de personnels, compensations qui sont reversées aux composantes. Vous avez la globalité des compensations pour toutes les composantes et leur évolution de 2016 à 2018–2019. Vous voyez que ces compensations de mise à disposition concernent à la fois des décharges syndicales, les décharges des directeurs de composante, les décharges IUF, quand un chercheur part à l'IUF, les décharges pour les VP de Conseil, les délégations CNRS et puis des mises à disposition auprès du ministère par exemple ou du Hcéres. Il y a également les enveloppes qui concernent les CRCT, les congés pour recherche ou conversions thématiques. Ces CRCT peuvent être attribués soit par le CNU, instance nationale, soit décidés au niveau de l'établissement. Ces compensations et décharges sont entièrement compensées pour toutes les composantes. Certaines font l'objet d'une compensation qui vient des ministères, d'autres sont en fait prises sur le budget de l'université et sont reversées aux composantes.

Une précision sur les décharges de VP de Conseil. Statutairement ce sont les VP des Conseils centraux qui amènent la compensation pour la composante, mais nous avons annoncé que tous les vice-présidents, y compris les vice-présidents thématiques et délégués, amèneraient à une compensation auprès des composantes. Cet élément sera revu au niveau du BR-1.

Vous avez tous les éléments pour voir de façon globale l'échelle de toutes les composantes, ce qui est reversé aux composantes. Vous avez des onglets spécifiquement, année après année. Si vous cliquez sur les onglets au bas du document, 2017 ou 2019, vous avez le détail par composante, qui montre effectivement tout ce qui est reversé auprès des composantes pour compenser ces décharges, mises à disposition, etc.

La question est un peu technique mais a été abordée dans différents Conseils pour savoir si ces compensations seraient reversées ou non. Elles sont intégralement assurées.

Autre d'élément d'information complémentaire – oui ?

Mme HUMAIN-LAMOURE. – Une précision. Tout ce qui est présenté dans ce tableau est compensé. Cela n'a jamais été contesté, mais à quelle hauteur est-ce compensé ? Sachant que dans ce tableau il y a d'autres politiques, par exemple le RNA Recherche qui est une politique d'établissement. L'établissement s'était engagé à partir du moment où il harmonisait l'ensemble du RNA Recherche de l'université, à le rembourser en central. D'autres RNA sont aussi des politiques d'établissement et ne sont pas pris en compte, comme le RNA versé aux élus des Conseils centraux. Par ailleurs, il y a également une modulation à baisse des jeunes néo MCF qui restent à la charge des composantes.

Mme DE SUREMAIN. – C'est pris en compte. Écoutons la liste des questions, nous reviendrons sur chaque point.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– D'autres composantes que la mienne, et je ne parle pas qu'au nom de ma composante – c'est juste sur le principe qu'il faut se mettre d'accord – ont parfois posé la question des congés maternité, des congés longue maladie quand ils ne peuvent pas être remplacés et des congés paternité qui se multiplient (et on ne peut en être que ravi en termes de parité).

Ensuite pour ce qui est des délégations et mises à disposition qui peuvent être l'objet d'une compensation auprès de l'établissement. Pour les IUF par exemple, la compensation versée par le ministère était en très grande partie versée aux composantes. Il est étonnant que les délégations CNRS ne suivent pas le même principe, de même que les délégations d'autres organismes tel Hcéres pour peu, et c'est ma question, qu'il n'y ait pas rétrocession à l'État ou non-délégation par l'État de la masse salariale de la personne concernée puisqu'elle doit être payée par l'établissement durant cette période. Mais y a-t-il rétrocession à l'État ou non-délégation de l'État de la masse salariale des personnes déléguées ?

Mme DE SUREMAIN.– Nous allons reprendre la question dans l'ordre.

Pour la question des RNA, des maîtres de conférences, etc., on va pouvoir apporter des réponses, puisqu'on a eu des éléments d'information par le ministère pour les décharges de maîtres de conférences. On va avoir une compensation.

Pour la question des mises à disposition, prenons le cas du Hcéres, il y a convention entre le Hcéres et l'établissement. Cette convention porte sur une globalité qui comprend la masse salariale, et la masse salariale revient au central, car ce ne sont pas les composantes qui rémunèrent les titulaires, mais c'est bien le central qui rémunère les titulaires (le salaire et toutes les charges). Et le central reverse sous forme de compensation le volume horaire qui n'est pas exercé par la personne qui est ainsi non disponible parce qu'elle mise à disposition d'un ministère ou du Hcéres. La composante ne versant pas la masse salariale à ces titulaires, c'est bien le central qui reçoit cette masse salariale et qui reverse à la composante l'équivalent horaire de

service qui n'est pas effectué pour la composante par la personne ainsi mise à disposition.

Pour les questions des congés de maternité, de paternité, etc., c'est un sujet qui a beaucoup occupé le CT qui a permis toutes les clarifications, je crois. Le mieux est d'apporter des éléments complémentaires par Mme PASQUIER ou M. BASQUIN qui vont nous donner plus de détail sur ces questions.

Mme PASQUIER.– Sur les décharges pour les maîtres de conférences, on a dans la dotation qu'on a reçu hier pour la première fois une compensation de ces décharges. Il n'y a pas de compensation au titre des congés.

Mme DE SUREMAIN.– Selon la lettre du ministère sur les décharges des maîtres de conférences stagiaires, « la décharge de service d'enseignement accordée aux maîtres de conférences stagiaires vous sera compensée par une dotation de 43 500 euros. Un tiers de cette dotation intégrera votre notification définitive de SCB au titre 2018 ». C'est une répartition sur le temps de décharge de ces maîtres de conférences puisque l'on est sur une année universitaire à cheval sur 2018–2019.

Mme HUMAIN–LAMOURE.– Je vous remercie pour les réponses apportées, mais une question n'a pas trouvé réponse. Y a-t-il rétrocession à l'État ou non–délégation de l'État de la masse salariée compensée par un organisme ? Je vais formuler ma question autrement. Ce que verse un organisme pour une délégation comme le CNRS ou comme l'Hcéres, vient-il en plus de la masse salariale déléguée par l'État ou « à la place de » ?

Mme DE SUREMAIN.– À la place de.

Mme HUMAIN–LAMOURE.– Que le salaire continue d'être versé par l'établissement et en l'occurrence que le central paye les salaires, j'en suis tout à fait d'accord, je n'ai contesté nullement ce point.

M. LE PRÉSIDENT.– Claude, vous pouvez répondre.

Mme PASQUIER.– Il faut savoir que le ministère ne délègue pas la masse salariale correspondant à l'ensemble des emplois de l'établissement. L'établissement doit mettre sur ces ressources propres une part non négligeable de couverture de la masse salariale des personnels titulaires et contractuels de l'établissement.

M. PELLET.– Je ne suis pas sûr de tout comprendre, notamment l'explication de la baisse des décharges. Je n'ai pas bien compris si c'est de cela qu'il est question. Concernant les charges de l'IUF et les délégations de CNRS, pourquoi cette baisse importante des décharges sur 2018–2019 ?

Mme PASQUIER.– C'est lié à des personnes. Chaque année des personnes sont identifiées comme effectivement ayant une décharge IUF. Cela peut bouger d'une année à l'autre, de la même façon pour délégations au CNRS et pour les mises à disposition. Ce sont des situations chaque année différentes.

Mme DE SUREMAIN.– Il n'y a pas de baisse de la compensation des décharges mais plutôt une politique d'augmentation et de vérification que tout est bien compensé. On va augmenter notamment la compensation pour tous ceux qui étaient en situation de VP, ce qui n'était pas pris en charge jusqu'à présent.

Par ailleurs, j'anticipe sur le point suivant puisque la question a été posée sur le RNA Recherche.

3.2.2. RNA Recherche

Nous nous sommes engagés à prendre en compte au niveau central, le RNA Recherche, RNA qui concerne en fait les directeurs de laboratoire.

M. PELLET.– Je n'avais pas compris. Maintenant j'ai compris et vous en remercie. Autre question, tu dis Marie–Albane qu'on a tous les éléments pour en juger, mais je ne comprends pas pourquoi n'apparaissent pas dans ce tableau les décharges des VP délégués.

Mme DE SUREMAIN.– On est sur un prévisionnel qui est parti des éléments statutaires. On est parti du statut des universités, on a fait une annonce que l'on prendrait en compte les VP de thématique pour assurer leur compensation. C'est pour le coup une

décision politique qui n'est pas inscrite dans les statuts pour l'instant parce qu'il n'y a pas les VP délégués dans les statuts et que nous allons compenser tout le monde. Donc nous compensons davantage.

Mme PASQUIER.– C'est ce qui est budgétisé au titre de 2019, c'est ce qui a été transféré au titre des années 2017 et 2018. Évidemment, des budgets rectificatifs pourront modifier les choses. Ce tableau reflète exactement ce qui a été budgétisé.

M. PELLET.– D'accord. Cela veut dire que les budgets concernant les VP délégués ne sont pas encore budgétisés et que cela viendra ?

Mme DE SUREMAIN.– Il le sera en BR.

Mme PASQUIER.– Voilà. Il n'a pas été délégué aux composantes en budget initial.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Juste préciser une chose. En effet, c'est compensé aux composantes mais à 41,41 de l'heure, c'est-à-dire sans les cotisations sociales. Si on emploie un fonctionnaire d'un autre établissement en lieu et place de l'enseignant délégué, c'est 5 % de cotisation.

Mme PASQUIER.– Non, pas dans les composantes. Ce n'est pas à la charge des composantes. Les 5 % sont en central.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Est bien prélevé sur notre budget de masse salariale, quand c'est un salarié délégué, 40 %. Le delta peut être important.

Par ailleurs, pour éclairer peut-être les administrateurs qui pourraient penser que c'est un débat purement technique, l'enjeu réside dans la possibilité plus ou moins grande selon les composantes de pouvoir remplacer des collègues qui vont en délégation CNRS, à l'appui d'une stratégie recherche de l'université, qui peuvent avoir des CRCT pour progresser dans leur carrière, qui peuvent être mis à disposition d'organismes qui reconnaissent la qualité des enseignants. L'enjeu est de savoir si nous pouvons systématiquement assurer le remplacement et qu'il y ait un enseignant, titulaire ou non, devant les étudiants.

M. LE PRÉSIDENT.– L'enjeu est bien là, mais l'enjeu c'est aussi le prestige de la composante. J'entends aussi qu'il faut compenser. Cela a été repris par Claude. Mais si on n'est pas sur cet élément de prestige, il faut clairement l'exprimer aux collègues. Claude, pouvez-vous répondre sur...

Mme DE SUREMAIN.– Sur les 5 %.

Mme PASQUIER.– Quand l'heure complémentaire est assurée par un personnel fonctionnaire, est à la charge de la composante le montant brut de l'heure complémentaire, c'est-à-dire 41,41, c'est-à-dire le montant effectivement compensé. Mais, et c'est majoritairement le cas quand il s'agit d'un personnel non titulaire ou en tout cas qui relève du régime général, il peut y avoir des charges complémentaires sur l'heure complémentaire. A priori, on ne peut pas savoir à l'avance si l'heure complémentaire sera réalisée par un personnel fonctionnaire ou non fonctionnaire.

Mme DE SUREMAIN.– Par ailleurs sur la politique globale de notre équipe, qui est d'assurer toutes les compensations, nous sommes même revenus sur des CRCT de CNU qui n'avaient pas été compensés par une décision d'une CR, réunie en 2017, qui avait décidé que les CRCT de CNU ne seraient pas compensés par l'université. Nous avons pris la décision de les compenser. Cela a été fait au cours de ces dernières semaines.

M. LE PRÉSIDENT.– Par ailleurs, ce n'était pas clair que le RNA Recherche était pris en charge par le central.

Mme DE SUREMAIN.– Nous nous y sommes engagés.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est un engagement politique.

Mme BARON.– Deux demandes de précision sur les compensations des CRCT et sur le fait que les composantes puissent en disposer. Serait-il possible d'avoir un calendrier officiel ? Maintenant les examens pour les CRCT nationaux et les résultats sont connus au plus tard pendant la première quinzaine de février puisque toutes les

sessions de CNU se réunissent entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février. Les CRCT locaux sont examinés en mai/juin.

Mme DE SUREMAIN.– Pour les raisons calendaires évoquées, il n'est pas possible de faire cela en BI parce que nous ne connaissons pas les décisions aujourd'hui, ni même le 11 janvier. En revanche, ce sera pris en compte au niveau du BR-1.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur la politique générale ou des points techniques ?

Mme BARON.– J'avais annoncé deux points. Je fais le deuxième.

Vous avez indiqué que votre axe politique est de compenser totalement le RNA Recherche. Le tableau indique « enveloppe Recherche non utilisée après BR-2 ».

Mme PASQUIER.– Les années antérieures, on a pu transférer aux composantes l'équivalent de la compensation du RNA Recherche par rapport à l'enveloppe Recherche non utilisée par ailleurs. Chaque année, en 2017 et en 2018, on a pu déléguer. Une fois qu'on a ventilé toutes les enveloppes par la Commission Recherche, on a constaté qu'il y avait des crédits inutilisés, donc on a transféré en conséquence la compensation auprès des composantes.

Mme DE SUREMAIN.– La compensation a été totale même si elle a eu lieu après le BR-2. Nous nous sommes engagés à compenser totalement, à prendre cela en central, nous l'annonçons d'emblée, nous n'attendons pas la fin de l'année pour voir ce qu'il reste au niveau des crédits de recherche et ce que l'on peut effectivement affecter à cette compensation. Nous avons un positionnement politique clair. Par ailleurs, il y aura un travail à mener sans doute sur cette question du RNA Recherche sans doute à partir de la Commission d'évaluation de la CR pour voir les procédures et l'évaluation des volumes. Ce sera traité dans les Conseils et par les Commissions ad hoc.

M. LE PRÉSIDENT.– Dans le cadre de cette approche, nous ne pouvions pas le mettre a priori. Maintenant, nous nous engageons à le mettre a priori. Cela n'avait pas été

politiquement porté que les RNA étaient pris en central. Nous sommes d'accord pour le mettre a priori bien sûr.

Mme DE SUREMAIN. – C'était un point d'information. Nous avons traité les deux sous-points, les compensations et le RNA Recherche. Nous avons maintenant un point d'information sur le Papet 2019. Alexandre BRUN va venir nous le présenter. Merci.

M. BRUN. – Bonjour à tous. Je suis Alexandre BRUN, responsable du contrôle de gestion au service d'aide au pilotage et d'appui à la stratégie, je suis ici pour vous parler du Papet 2019. Pour ceux qui ne le savent pas le Papet, le projet annuel de performance de l'établissement, est un document qui est défini par le décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour les opérateurs de l'État, qui a deux objectifs : (1) rendre compte de la performance de l'opérateur, de sa trajectoire et de l'utilisation de ses moyens et (2) proposer une feuille de route en mettant en évidence dans le cadre des missions de l'opérateur ses objectifs stratégiques, les indicateurs de mesure associés à ces derniers et les cibles, la prévision d'activité, ainsi que le suivi des actions qui sont prises par l'équipe de direction universitaire en lien avec les objectifs stratégiques, mais je vais y revenir.

L'intérêt pour l'Upec est de pouvoir assurer le suivi des engagements contractuels de l'établissement, en lien avec les indicateurs qui sont développés au sein du Papet 2019. Pour la grande majorité, ces indicateurs permettent de suivre nos engagements auprès de l'UPE et de donner une visibilité sur la stratégie de l'établissement et son éventuelle modification, mais aussi favoriser la réflexion et la détermination des actions à engager au regard des cibles à atteindre.

Ces indicateurs se décomposent depuis plusieurs années en 7 objectifs stratégiques : (1) devenir une référence en FTLV en renforçant la transformation pédagogique, (2) poursuivre l'objectif d'excellence de la recherche, (3) renforcer l'ancrage territorial et rayonner à l'international, (4) placer la vie de campus au cœur des priorités, (5) développer une stratégie documentaire ambitieuse, (6) adopter un modèle

économique et équilibrer et trouver des ressources supplémentaires au service de la réalisation et du développement de ses missions et (7) élaborer et mettre en œuvre une organisation administrative, technique et financière ambitieuse et efficace au service de ces missions.

L'année 2019 est marquée par une évolution marquante au sein du document. Celui-ci est divisé en deux parties : une partie Objectifs stratégiques et une partie Programme d'action. Il a été décidé pour permettre d'adapter le Papet aux objectifs stratégiques de la nouvelle équipe de direction et de séparer d'un côté la partie Objectifs stratégiques et les indicateurs associés (la première partie disponible dans le document) et de l'autre la partie Programmation, qui sera redéfinie au regard du projet de l'établissement et présentée au CA du 15 mars 2019 en même temps que le Rapet, le rapport annuel de performance de l'établissement, qui étudie et justifie les écarts entre les prévisions réalisées les années précédentes et les éléments qui ont été constatés sur les différents indicateurs.

Nous avons choisi de mettre en avant trois éléments marquants suite à l'analyse des données disponibles.

Sur la réussite en licence, on voit très clairement un creusement de l'écart entre le taux de réussite constaté au sein de l'établissement et le taux attendu. C'est un taux calculé par le ministère, en lien avec le directoire de l'université, le taux d'accession moyen à l'enseignement supérieur et le niveau de vie sur un territoire. L'écart entre le taux attendu et le taux constaté est de 6 points et est en augmentation depuis plusieurs années, ce qui montre la capacité de l'établissement à faire réussir les étudiants issus de milieux sociaux différents et avec des parcours très variés.

À noter aussi une hausse continue de la mobilité étudiante depuis 2011 avec une forte hausse des stages à l'étranger et un pourcentage de mobilité sortante en augmentation : +2,5 points entre 2011 et 2017 par rapport à l'ensemble des

étudiants de l'université. Cela montre que, même si l'effectif total des étudiants augmente, le taux de mobilité augmente, lui, de manière plus intensive.

Enfin on a une progression des ressources propres depuis plusieurs années, notamment dû à la formation continue et au développement de la VAE (4,082 millions d'euros entre 2016 et 2017) et le développement de la formation par apprentissage (0,48 million d'euros entre 2016 et 2017). On est sur des tendances qui se poursuivent depuis plusieurs années.

Mme DE SUREMAIN. – Merci beaucoup, Alexandre BRUN.

Nous avons des outils, des indicateurs très précis. Ce sont des outils pour justement prendre de la hauteur et avoir des éléments pour soutenir une stratégie, se donner des points de repère, permettre les comparaisons année après année et donc se placer au niveau d'un pilotage stratégique d'un établissement sans se laisser trop absorber par des choses très pointilleuses, très techniques ou pointues. C'est un outil qui peut étayer notre pilotage et notre approche de l'évolution de l'établissement au vu des indicateurs qui ont été formulés, définis dans le cadre du contrat de site et qui permet un suivi tout au long du contrat de site, indicateurs que nous allons faire évoluer en fonction du projet de politique propre que nous vous présenterons au printemps.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ces indicateurs, ces outils pour voir la trajectoire de l'établissement ?

Nous aurons l'occasion d'y revenir au printemps, lorsque nous ferons varier un certain nombre d'éléments pour avoir des indicateurs qui nous permettent de suivre notre politique d'établissement.

C'était un point d'information. Nous allons enchaîner avec un point qui va demander une délibération : Approbation du changement de tarif des charges locatives pour les personnels logés pour 2019.

Mme PASQUIER va nous rejoindre et expliquer les enjeux de cette délibération.

3.4. Approbation du changement de tarif des charges locatives pour les personnels logés pour 2019

Mme PASQUIER.– Il s’agit chaque année de vous présenter les tarifs applicables pour la facturation des personnels logés des charges locatives. En fait, on fait chaque année le point de ces charges sur la base du dernier exercice connu, en l’occurrence le compte financier 2017, pour les dépenses d’eau, d’électricité et de chauffage rapportées aux mètres carrés. On a un tarif annuel qu’on peut appliquer pour l’année 2019 : 14,72 le mètre carré annuel ou 1,23 par mois. Ce tarif traduit une diminution pour cette facturation par rapport à 2018 de 0,73 euro par mètre carré annuellement. On a simplement constaté en 2017 par rapport à 2016 un léger décroissement de ces charges de fluides.

M. LE PRÉSIDENT.– OK, merci.

Y a-t-il des questions sur cet aspect ?

Il nous faut voter. Les procurations sont-elles modifiées ?

Mme LACHGUER.– Oui, Mme ARMINOT a donné pouvoir à M. ZOUGBÉDÉ.

M. LE PRÉSIDENT.– Qui s’oppose ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ?

Merci.

3.5. Approbation de la reconduction pour 2019 de la politique de l’Upec en matière de frais de déplacement

Mme DE SUREMAIN.– Il s’agit de voter la reconduction de la politique de l’Upec en matière de frais de déplacement. Ce point amenant délibération a été travaillé en Commission des moyens. Je demande à Lamine NAMANE qui préside la Commission des moyens de nous faire un retour sur cette proposition.

M. NAMANE.– Bonjour à toutes et à tous. Concernant ce point, une première version a été proposée en Commission des moyens, qui consistait à reconduire ce que nous avons en cours l'année 2018, à savoir un remboursement sur la base du réel. Nous avons eu pas mal d'échanges sur ce point et notamment des remarques de différents ordres. Premièrement, les collègues ont des difficultés à avoir systématiquement un justificatif. Parfois ce n'est pas très pratique, parfois le justificatif n'est pas en français en anglais – il peut être en chinois ou dans une autre langue. Cela représente un surcroît de travail pour le personnel administratif. Il faut trier, associer les tickets aux journées en question. Globalement, cela soulève pas mal de désapprobation de la part des collègues qui sont concernés par ces missions.

Sur la base des suggestions des membres de la Commission des moyens, nous vous proposons aujourd'hui deux versions. La première version correspond à la version initiale, c'est-à-dire une reconduction de ce qui existait en 2018, à savoir un remboursement sur la base du réel. La deuxième version introduit, elle, un remboursement forfaitaire. Les difficultés concernent uniquement les frais de bouche. Il n'y a aucune difficulté en ce qui concerne le transport et les frais d'hébergement.

Mme DE SUREMAIN.– Cette alternative concerne uniquement les séjours à l'étranger, car on considère qu'en métropole il est facile d'avoir des reçus, des factures, des tickets de carte bleue, c'est-à-dire toutes les preuves des dépenses engagées. Dans le cas de séjour étranger, il est apparu dans certains cas qu'il pouvait y avoir des difficultés à rassembler tous ces éléments. Nous vous proposons donc d'une part d'en rester à cette réglementation adoptée par l'Upec depuis 2011, qui fonctionne bien avec cependant quelques lourdeurs lorsqu'il y a des séjours à l'étranger, lorsqu'il y a quelques notes de frais à faire traduire, et d'autre part une variante, c'est-à-dire de passer à un forfait per diem pour les séjours à l'étranger. Cela ne concerne pas les transports, les transports restant effectivement remboursés au vu des factures des

cartes d'embarquement en cas de vol aérien. Cela ne concerne que les frais de séjour, donc essentiellement les frais de bouche.

Il est précisé dans la formulation de l'article modifié que ce forfait entrera en ligne de compte lorsque les frais ne sont pas déjà pris en compte par l'organisation de la manifestation scientifique, puisque très souvent les intervenants sont invités à se restaurer, voire sont logés. Il peut y avoir des frais d'inscription à un colloque, qui comprennent l'ensemble des frais de restauration et d'hébergement pour ce colloque. Sous réserve que ce ne soit pas déjà financé par l'organisation de la manifestation scientifique, on pourra demander à être défrayé de ses frais de mission sur la base d'un forfait, tout ceci étant à instruire précisément dans la demande d'ordre de mission.

Ceci amènera à un examen de l'impact budgétaire de ces modifications éventuelles de disposition, si vous les retenez, au bout d'un an. Le risque est de faire augmenter fortement le remboursement des frais de mission. C'est le risque à prendre ou ne pas prendre. On peut soit se positionner sur la reconduction du règlement en vigueur à l'Upec depuis 2011, c'est-à-dire remboursement plafonné des frais réels sur présentation des justificatifs, soit envisager une variante pour les séjours à l'étranger où on pourrait passer sur sollicitation à un forfait per diem sous réserve que ces frais ne soient pas déjà pris en compte par l'organisation d'une manifestation scientifique.

M. PELLET.– Le forfait serait le même pour quelqu'un qui irait aux États-Unis et quelqu'un qui irait en Azerbaïdjan ?

Mme DE SUREMAIN.– Non.

Mme PASQUIER.– Il y a un per diem identifié par pays, qui est en ligne d'ailleurs.

M. PELLET.– Sur mon écran j'ai le document sur SharePoint, mais y a-t-il un endroit où figure la modification ? On manque de repères.

Mme PASQUIER.– L'article 14 est corrigé. Dans la version actuelle, il est précisé que tout déplacement à l'étranger et/ou outre-mer peut ouvrir droit à une indemnité.

« [...] calculé aux frais réellement engagés, destinés à couvrir les frais d'hébergement ».

Dans l'article 15, il y a actuellement « les plafonds journaliers des nuitées susceptibles d'être attribués aux agents à l'occasion des missions ». Le terme « calculé aux frais engagés » est supprimé, mais est rajouté « hors frais déjà pris en charge (colloque...) ». Cela suppose une effectivité de la dépense.

Dans l'article 15, on retire simplement « susceptibles d'être attribués » puisqu'ils seront en réalité attribués.

Mme BARON.– J'avais une question sur les plafonds de remboursement pour une mission en France, que ce soit un remboursement par l'Upec ou des demandes de remboursement mis à disposition au CNU. On n'est pas le CNU, mais la logique semble être la même pour l'Upec. Il est fait état de forfaits.

Mme PASQUIER.– Majorés.

Mme BARON.– Non, des forfaits de 15,25 euros pour les repas. Pour le CNU, c'est 83 euros pour la nuitée. Selon les établissements, l'interprétation qui est faite pour le remboursement à l'agent est très différente. Ici, c'est sur justificatif et pièce par pièce. Dans beaucoup d'établissements, c'est au global, on fait un forfait « journalier » et on rembourse aux frais réels à hauteur du plafond. Je voudrais savoir pourquoi cet élément a été privilégié notamment pour le CNU puisque ce sont des remboursements qui viennent de toute façon du ministère.

Mme PASQUIER.– En fait les dispositions qui sont votées par le Conseil d'administration depuis 2011, qui consistent à dire que l'on rembourse au vu des justificatifs aux frais réels dans la limite des plafonds définis par le décret de 2006. Néanmoins, il a été prévu la possibilité de plafonds majorés à l'Upec. Pour le CNU, les remboursements se font au vu des justificatifs mais dans la limite d'un plafond majoré.

Mme BARON.– Non, c'est faux.

Mme PASQUIER.– Si !

Mme BARON.– Je peux vous ressortir les trois années où j'ai été remboursée. Il y a un plafond de 15,25 euros auquel on ne déroge pas, on n'a pas le forfait journalier appliqué dans certains établissements sur le CNU. La question plus générale que je me pose, c'est pourquoi on ne débat pas aussi sur la possibilité d'avoir un forfait journalier (autrement dit nuitée et deux repas), où les justificatifs présentés seraient remboursés à hauteur du maximum autorisé.

Mme PASQUIER.– Les remboursements de CNU rentrent dans ce cadre, je vais vérifier que c'est bien comme cela que les choses sont remboursées. C'était un des cas où l'on appliquait le forfait majoré.

M. LE PRÉSIDENT.– As-tu gardé tes factures ?

Mme BARON.– Les remboursements de toute façon sont accessibles sur demande des agents.

Mme DE SUREMAIN.– Pour rester sur les enjeux généraux et ne pas rentrer dans des cas personnels, y a-t-il des remarques ou des questions sur ces deux possibilités ?

Mme CASCONE.– J'ai une question. Cela concerne-t-il toutes les missions ?

Mme DE SUREMAIN.– Toutes les missions.

Mme CASCONE.– Qu'est-ce que vous entendez par « agent » ? Les doctorants ?

Mme PASQUIER.– Ou bien les personnes de l'établissement qui partent en mission ou bien les personnes qui sont invitées par l'établissement dans le cadre de n'importe quelle activité, dont le remboursement des frais de mission est assuré par l'Upec.

Mme CASCONE.– D'accord, mais les doctorants par exemple ?

Mme PASQUIER.– À partir du moment où les doctorants sont invités lors d'une activité de l'Upec, ils seront remboursés par l'Upec. La question est de savoir si la personne est invitée ou pas dans le cadre d'une opération de l'Upec.

M. BASQUIN.– Le fait générateur est un ordre de mission.

Mme CASCONE.– Mais un doctorant qui part en mission Recherche financée par les budgets propres de l'équipe rentre dans un cadre de mission.

Mme PASQUIER.– Tout à fait.

Mme CASCONE.– Donc le forfait d'un doctorant est le même que celui d'un laboratoire qui part en mission ?

Mme PASQUIER.– Oui, pour n'importe quel agent.

Mme CASCONE.– D'accord. Un directeur de laboratoire qui part en mission invite parfois d'autres collaborateurs, ce n'est pas le même cadre de mission. Les dépenses d'un doctorant sont forcément mineures par rapport à celles d'un directeur de laboratoire. Le risque est que les frais de mission d'un doctorant ne seront jamais... Si les frais sont trop élevés, cela va générer peut-être des dépenses majeures.

Mme PASQUIER.– Le remboursement se fait aujourd'hui au vu des frais réellement engagés par l'agent, qu'il soit doctorant ou pas. L'alternative est d'arriver à un remboursement au forfait, quelles que soient les dépenses réellement engagées par l'agent, qui conduiront forcément à une augmentation de ces dépenses pour l'Upec.

Mme CASCONE.– Pour l'Upec mais pour l'équipe de recherche.

Mme PASQUIER.– Bien sûr, pour toutes les structures qui portent les budgets de l'Upec.

Mme CASCONE.– Il faut accepter, en gros, d'augmenter nos dépenses de mission.

Mme PASQUIER.– Exactement. Cela aura un impact sur les laboratoires, sur les composantes, sur tous les budgets.

Mme CASCONE.– D'accord, mais les laboratoires ont-ils été mis au courant ? Je ne suis pas sûre qu'ils se rendent compte de l'impact réel des frais sur leur mission.

Mme DE SUREMAIN.– C'est une proposition qui a été élaborée rapidement à l'issue de la réunion de la Commission des moyens, où il y a un certain nombre de remarques sur la difficulté à présenter des notes quelquefois, des factures, des preuves de dépens lors de mission à l'étranger. Nous pouvons voter sur la première version, qui

est la reconduction à l'identique, c'est-à-dire le remboursement aux frais réels qui sont eux-mêmes dans des enveloppes plafonnées, encadrées par des textes réglementaires, ou nous pouvons, variante à l'issue des discussions qui ont eu lieu à la Commission des moyens, proposer de passer au forfait uniquement pour les séjours à l'étranger.

M. LE PRÉSIDENT.– En même temps, nous pouvons prendre le temps de la réflexion. Les propositions sont basées sur les retours des collègues en Commission des moyens.

Mme PASQUIER.– De toute façon il n'y aura pas de remboursement avant le 11 janvier.
(Rires.)

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons aussi proposer la version 1 et revoir tranquillement l'alternative une fois que nous aurons plus instruit ce dossier avec une étude d'impact. Nous allons nous revoir de toute façon. Nous vous proposons, sauf s'il y a des discussions, de voter la version 1 le temps que l'autre puisse être instruite, en restant au statu quo finalement en attendant.

Sommes-nous d'accord ? Bon, nous passons au vote.

Qui s'oppose ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ? Merci.

Il s'agit ensuite, point 4, de l'information sur les contrats et conventions approuvées par le président et l'administratrice provisoire au nom de l'université. Je passe la parole à Christophe.

4. CONTRATS ET CONVENTIONS

4.1. Information sur les contrats et conventions approuvées par le président et l'administratrice provisoire au nom de l'université

M. BASQUIN.– Merci, Jean-Luc.

Un point systématique dans nos Conseils d'administration. Il s'agit de vous rendre compte des conventions que le président a signées, a arrêtées dans le cadre de la délégation de pouvoir que vous lui avez consenti en début de mandature, il y a un peu plus de trois mois.

Ce compte-rendu est rédigé à l'aide d'un tableau de synthèse que vous connaissez bien maintenant. Ligne à ligne, chaque convention est analysée, que ce soit du point de vue des montants engagés ou du partenaire avec lequel nous contractons. Ce document est aujourd'hui un peu volumineux, témoignant, comme l'a dit Jean-Luc en début de réunion, de l'activité relativement intense qui est intervenue depuis le début du mois de septembre.

On a, je crois, aujourd'hui la palette de toutes les activités qui dans une université de taille importante peuvent susciter des conventions. Vous avez notamment en page 1 des conventions relativement importantes concernant la mise en œuvre de nos formations par apprentissage. Notre université est en effet assez dynamique à cet égard. Conformément à la volonté du président, beaucoup de conventions concernent des activités de recherche. On est clairement dans le cadre des priorités de l'équipe politique. Un certain nombre de conventions concernent l'aide à la publication – on est à la fois sur de la documentation mais aussi sur de la recherche. Dans un certain nombre de conventions, on soutient auprès de différents éditeurs des publications de travaux de nos collègues qui interviennent dans nos laboratoires de l'Upec. Plusieurs conventions témoignent de l'activité dynamique de notre SCD qui s'intègre dans des dispositifs partenariaux avec d'autres SCD de France et de Navarre de manière à pouvoir acquérir dans le cadre de groupement de commandes des revues, que ce soit

sous format papier ou informatisé, dans des conditions économiques beaucoup plus favorables. Les groupements de commandes sont intéressants à cet égard. Un certain nombre de conventions concernent des mises à disposition de locaux à l'extérieur pour la mise en œuvre d'un certain nombre de formations, notamment à l'Espé. Symétriquement, il nous arrive aussi de mettre à disposition un certain nombre de locaux notamment en soirée. Cela correspond aussi, je crois, à une utilisation intelligente de notre patrimoine.

Ce tableau témoigne d'une activité très soutenue de notre université depuis la mi-septembre.

Comme le disait Jean-Luc, c'est une information, nous vous rendons compte de la délégation consentie au président.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des remarques ? Sinon je vous propose un pot de fin d'année avec l'équipe.

M. PELLET.– Et les questions diverses ?

M. LE PRÉSIDENT.– Mais je vous propose un pot quand même – je fais une annonce. Même si nous n'avons pas de budget, nous avons du champagne.

(Rires.)

Nous enverrons la facture plus tard.

5. QUESTIONS DIVERSES

Mme MOULOUDI.– J'aimerais partager et faire voter une motion qui a été rédigée par l'Unef-Upec avec le soutien des organisations syndicales de l'Upec (SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, CGT, SGEN-CFDT, SNTPES et SNPREES-FO). Je vais vous lire cette motion.
« Les associations précédemment évoquées s'opposent à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants et étudiantes, étrangers et étrangères extracommunautaires.

Lundi 19 novembre, le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, a annoncé la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux sans aucune concertation de la communauté éducative.

Dorénavant, les étudiants et étudiantes, étrangers et étrangères extracommunautaires devront s'acquitter des frais d'inscription à hauteur de 2 770 euros en licence et de 3 770 euros en master et doctorat. Ces frais d'inscription sont multipliés par plus de 16 en licence, par plus de 15 en master et par près de 10 en doctorat et constituent une atteinte à la vocation internationale de notre système éducatif en détruisant son pilier fondamental, qui est la gratuité.

Ces augmentations auront pour effet d'interdire aux étudiants et aux étudiantes étrangères d'origine sociale modeste l'accès à nos établissements universitaires. En effet, face à de telles hausses, seule une faible partie des étudiants extracommunautaires pourra s'acquitter de ces frais. Cette soi-disant attractivité revient à orchestrer une sélection sociale à l'entrée de nos établissements universités. En fonction de leur nationalité, des jeunes pourraient aujourd'hui se voir interdire l'accès aux études.

Les étudiants et étudiantes, étrangers et étrangères extracommunautaires participent au rayonnement culturel de notre enseignement et rapportent près de 4,6 milliards d'euros à la France. Ce n'est pas à la jeunesse de payer le désengagement financier du gouvernement dans le système éducatif. En outre, il est clair que cette décision n'est que le premier pas vers une augmentation généralisée des frais d'inscription et le retrait de l'État dans le financement des études.

Par cette motion, l'Unef-Upec enjoint le gouvernement de revenir sur cette mesure qui va à l'encontre des valeurs portées par l'université française. »

M. LE PRÉSIDENT.– Merci, Sonia.

Y a-t-il des commentaires ?

M. PELLET.– Si la motion est votée, il faut changer la fin. Cela ne peut pas être « L’Unef–Upec » mais « Le CA demande ».

Mme DE SUREMAIN.– Il me semble qu’il y a une phrase qui est exagérée. « *Des étudiants se verraient interdire l’accès aux études* », ce n’est pas une interdiction. L’accès aux études devient difficile, prohibitif, mais ce n’est pas une interdiction.

M. LOWENSTEIN.– « [...] *le premiers pas vers l’augmentation généralisée des frais d’inscription* », cela paraît être de la spéculation pure et dure.

Mme MOULOUDI.– Non, pas vraiment.

M. LOWENSTEIN.– Ce n’est pas du tout le même message. L’un n’implique pas l’autre, loin de là.

M. LE PRÉSIDENT.– On peut mettre cela au conditionnel. Mettons un conditionnel.

M. LIGNEUL.– Dans la même ligne que la remarque qui vient d’être faite, la référence au tout début à l’absence de consultation préalable des représentations syndicales ou des associations, je l’entends, mais comme on n’est ni une représentation syndicale ni une association, cela peut être éventuellement des établissements, on connaît la position de notre établissement sur la question.

M. LE PRÉSIDENT.– On peut rajouter « les établissements » parce qu’ils n’ont pas été consultés.

Mme BARON.– Dans la lignée de la présentation de cette motion, est-il possible que les élus soutiennent en accord avec la position qu’a prise l’équipe présidentielle... ?

Mme DE SUREMAIN.– Nous allons le proposer aussi. Ce n’est pas exclusif.

M. LE PRÉSIDENT.– Les motions ne sont pas exclusives.

Sonia, pouvez-vous nous relire la motion corrigée ?

Mme MOULOUDI.– De ce que j’ai compris des modifications à apporter, je vais relire la motion :

« *L’Unef–Upec avec le soutien des organisations de l’Upec (SNESUP–FSU, SNASUB–FSU, CGT, SGEN–CFDT, SNTPEs et SNPREEs–FO) s’oppose à l’augmentation des frais*

d'inscription pour les étudiants et étudiantes, étrangers et étrangères extracommunautaires.

Lundi 19 novembre, le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, a annoncé la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux sans aucune concertation de la communauté éducative. »

On remplacerait « communauté éducative » par « communauté universitaire » ?

Mme LARRUE. – La communauté éducative, cela couvre tout.

Mme DE SUREMAIN. – On est en CA.

M. LE PRÉSIDENT. – La communauté universitaire à ce stade. C'est nous qui votons.

Mme MOULOUDI. – D'accord.

« Dorénavant, les étudiants et étudiantes, étrangers et étrangères extracommunautaires devront s'acquitter des frais d'inscription [...] »

M. LIGNEUL. – On dit « extra-européen » depuis 2007. Cela fait 11 ans.

Mme MOULOUDI. – *« Dorénavant, les étudiants et étudiantes, étrangers et étrangères extra-européens devront s'acquitter de frais d'inscription à hauteur de 2 770 euros en licence et de 3 770 euros en master et doctorat. Ces frais d'inscription sont multipliés par plus de 16 en licence, par plus de 15 en master et par près de 10 en doctorat et constituent une atteinte à la vocation internationale de notre système éducatif en détruisant son pilier fondamental, qui est la gratuité.*

Ces augmentations auront pour effet d'interdire aux étudiants et aux étudiantes étrangères d'origine [...] »

Mme LARRUE. – « De rendre difficile », pas « d'interdire ».

M. LE PRÉSIDENT. – Et ce n'est pas la gratuité. On peut moduler.

M. LOWENSTEIN. – « Un large accès ».

Mme NGUYEN. – « L'accès à tous ».

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, quelque chose comme ça.

M. PELLET.– Oui, plutôt que la gratuité parce qu'il y a des frais. Plutôt « L'accès de tous aux études supérieures ».

Mme MOULOUDI.– Cela nous donne : « *Ces augmentations auront pour effet de rendre difficile l'accès de toutes et tous à nos établissements universitaires. En effet, face à de telles hausses, seule une faible partie des étudiants extra-européens pourra s'acquitter de ces frais d'inscription. Cette soi-disant attractivité revient à orchestrer une sélection sociale à l'entrée de nos établissements universités. En fonction de leur nationalité, des jeunes pourraient aujourd'hui se voir fortement pénaliser quant à l'accès aux études supérieures.*

Les étudiants étrangers et extra-européens participent au rayonnement culturel de notre enseignement et rapportent près de 4,6 milliards d'euros à la France. Ce n'est pas à la jeunesse de payer le désengagement financier du gouvernement dans le système éducatif. En outre, il est clair que cette décision n'est que le premier pas vers une augmentation généralisée des frais d'inscription et le retrait de l'État dans le financement des études. »

M. LE PRÉSIDENT.– On peut s'interroger plutôt, « On peut s'inquiéter » ou quelque chose comme ça.

M. PELLET.– « On peut craindre que ce soit le premier pas vers [...] »* ».

M. LE PRÉSIDENT.– On peut mettre du conditionnel.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je voudrais savoir comment la circulaire va être mise en œuvre concrètement à l'université. Le CA a dit que l'on maintenait la politique actuelle. Comment concrètement va-t-on l'afficher aux étudiants parce qu'on est en période de recrutement d'étudiants en licence, en master ?

M. LE PRÉSIDENT.– Je ne suis pas très sûr, franchement, que la circulaire soit applicable concrètement. Je le subodore politiquement.

Mme FAURE-DUNABEITIA.– Je pense qu'il est important dans une période où on est en train de... J'ai vu déjà des étudiants qui me posent la question.

Mme LARRUE.– On en a beaucoup.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Quelle est la réponse que l'on donne concrètement à des jeunes qui candidatent à l'université ? Qu'est-ce qu'on dit concrètement ? Il ne suffit pas de [...]*

M. LE PRÉSIDENT.– On n'a pas toutes les informations à ce stade. On va en faire en sorte de contourner au maximum tout ce qui peut être contourné si la circulaire sort tel qu'elle a été annoncée. À ce stade, on n'a pas la circulaire. Si cela se trouve, elle ne sera même pas appliquée ou ne sortira pas. On ne peut pas anticiper, mais on fera tout pour contourner cette circulaire. Il existe beaucoup de moyens de contourner cette circulaire. Après il faut voir comment. Il y a des bourses par exemple.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Ne peut-on pas rajouter dans ce cas une phrase disant que l'université adaptera sa politique de droit d'inscription.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas le même message. Il y a deux temps.

Mme FAURE–DUNABEITIA.– Je suis d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a le temps de la motion, un temps politique d'expression. Dans un deuxième temps, on détermine en se mettant autour de la table comment on peut répondre à cette circulaire.

Mme DE SUREMAIN.– Cela affaiblirait la motion.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est comme si on allait se débrouiller de toute manière. C'est un élément qui, je trouve, pénalise même la motion. On en prend acte, on verra bien. Je pense qu'il faut donner une motion ferme.

M. PELLET.– On peut demander que la circulaire soit supprimée puis on verra après.

M. LE PRÉSIDENT.– Ou quelque chose comme ça, voilà.

M. PELLET.– Je proposerai bien de la titrer « Motion Bienvenue en France contre la circulaire Bienvenue en France ». Car c'est ainsi qu'ils ont eu le cynisme de titrer cette circulaire.

M. LE PRÉSIDENT.– Très bien. Je n'ai rien contre.

Mme CASCONE.– Concernant le doctorat, est-ce que les doctorats peuvent faire partie de cette motion ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui. Le doctorat n'est plus à l'Upe et revient à l'établissement.

Mme DE SUREMAIN.– On va être concerné.

Mme NGUYEN.– Justement, comme on parle maintenant de mettre en place le temps politique, est-ce qu'au niveau national les autres universités se sont également prononcées ? Ont-elles fait des communiqués, des motions ? Est-ce qu'on peut faire en sorte d'unir nos voix à ce niveau ?

M. LE PRÉSIDENT.– Des universités se sont prononcées. La CPU s'est enfin prononcée après quand même beaucoup de temps mort. On est dans une note plus globale, oui, d'où l'importance d'une motion. On est d'accord. Toutefois, il faut être à mon avis assez binaire, c'est dire « Nous demandons l'abrogation » ou quelque chose comme cela. Le reste, c'est autre chose, c'est une autre aventure.

Mme MOULOUDI.– Je vais vous relire les deux derniers paragraphes.

M. LE PRÉSIDENT.– Relis juste la fin, oui.

Mme MOULOUDI.– *« Les étudiants étrangers et extra-européens participent au rayonnement culturel de notre enseignement et rapportent près de 4,6 milliards d'euros à la France. Ce n'est pas à la jeunesse de payer le désengagement financier du gouvernement dans le système éducatif. En outre, on peut s'inquiéter que cette décision puisse constituer un premier pas vers une augmentation généralisée des frais d'inscription et le retrait de l'État dans le financement des études.*

Par cette motion, l'Unef-Upec, avec le soutien de l'intersyndicale et l'approbation du Conseil d'administration – »

M. PELLET.– Cela devient « le CA ».

Mme MOULOUDI.– « Par cette motion, le CA » ?

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, parce que c'est le CA qui vote.

Mme MOULOUDI.– D'accord.

« Par cette motion, le CA enjoint le gouvernement de revenir sur cette mesure par l'abrogation de cette dernière, qui va à l'encontre – »

M. LE PRÉSIDENT.– « de revenir sur cette mesure », c'est plus court, cela revient au même.

M. PELLET.– « d'annuler cette circulaire ».

M. LE PRÉSIDENT.– Elle n'est pas encore sortie.

M. BASQUIN.– « de renoncer ».

(Brouhaha.)

M. LE PRÉSIDENT.– « de renoncer à ce projet », pour que ce soit plus court.

Mme CASCONE.– Juste une question. D'où viennent les chiffres ?

M. LOWENSTEIN.– De Campus France qui a publié un rapport récemment.

Mme CASCONE.– Sur la base de quoi ?

Mme MOULOUDI.– De productions salariales en fait. Les étudiants étrangers sont à hauteur de 25 % à travailler en territoire français, ils produisent un chiffre de X milliards d'euros.

M. ZOUGBÉDÉ.– Ils consomment aussi.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose de voter cette motion.

Qui s'oppose ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ? 1 procuration s'abstient.

Merci.

Dans un deuxième temps, je vous propose de mentionner dans le texte que l'on vous a fait passer « Le CA de l'Upec réuni le 14 décembre », quelque chose de plus formel, « demande au gouvernement de reconsidérer – » Cela vous va ? ...

C'est un texte très humaniste pour l'accueil des étudiants étrangers. Voulez-vous que je relise le texte ?

« Le Premier ministre, Édouard PHILIPPE, a annoncé une forte augmentation des droits d'inscription pour les étrangers n'appartenant pas à la communauté européenne, de 2 770 euros par an pour le niveau L au lieu de 170 euros et 3 770 euros pour les niveaux M et D au lieu de 243 euros et 380 euros. Ces tarifs sont publiés sur le site de Campus France sans qu'un arrêté soit encore pris. Plus qu'un supposé label de qualité pour les formations dispensées par les universités françaises, de tels droits à l'inscription sont de nature à empêcher une grande proportion des étudiants étrangers de venir étudier en France, à commencer par les plus fragiles économiquement. Cette mesure touchera en particulier les étudiants venus du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, qui représentent 45 % des étudiants étrangers en France.

Obstacle à l'attractivité internationale et à la démocratisation de notre enseignement supérieur, cette mesure est contradictoire avec la volonté affichée par le gouvernement de passer de 320 000 étudiants étrangers actuellement accueillis en France à 500 000 d'ici 2027 et de mener une politique active au service du développement.

Cette soudaine élévation des tarifs n'est pas non plus ce qui permettra de capter de nouveaux flux d'étudiants issus de pays émergents, attirés par des universités anglophones. Dans un contexte de mondialisation accéléré, accueillir des étudiants étrangers est en effet une chance. Ils sont des acteurs essentiels des échanges scientifiques, économiques et culturels entre la France et leur pays d'origine. Ils participent au rayonnement de l'université et de la culture françaises dans une société globalisée et ouverte sur le monde. Le partage des savoirs et des cultures sont des fondements essentiels de la construction d'une société démocratique et inclusive. Repousser les étrangers non communautaires en grand nombre, à commencer par de

nombreux étudiants francophones serait tourner le dos à une société envisageant l'avenir de manière confiante et dynamique, une société à la fois enracinée dans la richesse de la diversité des cultures et ouverte sur la créativité / fécondité des échanges scientifiques, économiques et culturels internationaux.

Opposés à cette hausse des droits d'inscription pour les étudiants hors de la communauté européenne, nous voulons pouvoir continuer d'accueillir les étudiants étrangers qui souhaitent venir étudier en France et qui en ont les capacités, sans distinction d'origine et sans que des barrières soient érigées à l'encontre des étudiants les plus fragiles économiquement. Notre vision de l'université est humaniste et ancrée dans l'esprit des Lumières. Universelle, elle s'enrichit de la diversité culturelle et s'ouvre largement sur le monde. Nous demandons que les dispositions tarifaires concernant les étudiants étrangers hors de la communauté européenne soient reconsidérées, conformément aux valeurs fondatrices de l'université publique française. »

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Tout membre de la communauté a été destinataire de ce texte. Nous avons choisi de nous y associer et de le voter à l'unanimité des présentés et représentés hier, dans une séance du Conseil de gestion.

M. LE PRÉSIDENT.– Très bien, merci.

Mme RUBENS.– Faudra-t-il modifier « non communautaire » en « non européen » par rapport à ce que l'on a dit précédemment, pour que ce soit cohérent ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous allons changer le terme, oui. Il est repris largement dans la presse d'ailleurs.

Mme NGUYEN.– J'aimerais faire une remarque, alors je ne sais pas comment cela pourrait être formulé, mais cette hausse des frais d'inscription serait supposée renforcer l'attractivité de la France au niveau universitaire. Or cela sous-entendrait que les universités françaises ne sont pas suffisamment attractives à l'heure actuelle au niveau international et que les frais d'inscription généreraient cette attractivité. Or,

cette hausse des frais d'inscription, ne suppose pas non plus derrière qu'il y ait... Il n'y a eu aucune présentation de moyens développés supplémentaires pour les étudiants étrangers.

M. LOWENSTEIN.– Si ! Le triplement des bourses.

Mme NGUYEN.– Ce n'est pas suffisant en fait pour couvrir absolument tout ce qui pourrait être à la charge d'un étudiant étranger.

M. LE PRÉSIDENT.– Qu'est-ce que tu suggères alors ? Nous sommes d'accord, mais que suggères-tu dans le texte ?

Mme NGUYEN.– Justement je ne sais pas comment le formuler. C'est pour cela que j'en parlais de cette façon.

M. LE PRÉSIDENT.– Il ne faut peut-être pas non plus détailler les mesures d'accompagnement parce que cela penser qu'on pourrait tout compenser par des mesures d'accompagnement. Merci en tout cas.

M. ZOUBBÉDÉ.– Le texte est humaniste, certes, mais je voudrais que 170 euros contre plus de 2 000 euros, peut-être vous n'imaginez pas le trou qu'il y a entre les deux sommes.

M. LE PRÉSIDENT.– Si, nous l'imaginons très bien. Il y a un saut quantique, c'est sûr. C'est bien l'objet de ces motions.

M. ZOUBBÉDÉ.– Parfois on parle de millions.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, de toute façon on a vu comment c'est relayé aujourd'hui par un certain nombre d'étudiants qui s'expriment dans la presse.

Nous allons modifier les quelques éléments de français. Je propose de voter ce texte, cette motion si vous en êtes d'accord.

Qui s'oppose ?

Procurations contre ?

Abstentions ?

Procurations abstentions ?

Merci à vous.

Je reformule le fait qu'il y a un pot ouvert de l'autre côté.

M. PELLET.– J'avais une question diverse, je suis désolé.

M. LE PRÉSIDENT.– Je n'en avais qu'une, celle de Joëlle, à laquelle j'ai répondu.

M. PELLET.– Je ne les ai pas déposées.

M. LE PRÉSIDENT.– Vas-y.

M. PELLET.– L'une est peut-être trop longue. Vous allez me dire qu'on la verra une autre fois, mais en même temps c'est urgent. Nous avons voté une motion il y a deux mois, au CA du 19 octobre, je crois, concernant la demande de poursuite judiciaire à envisager concernant le trou de 250 000 euros laissé –

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons une bonne nouvelle.

M. PELLET.– Je m'interrogeais sur le suivi.

M. LE PRÉSIDENT.– Ah ! Ce n'est pas le même trou. Un autre trou a été bouché.

M. PELLET.– S'il n'y a pas de changement, a-t-on commencé à engager des poursuites ? Quelles sont les suites de cette motion ?

M. LE PRÉSIDENT.– Christophe.

M. BASQUIN.– Le dossier est très compliqué techniquement, en cours d'instruction. Nous avons bien en tête l'objectif assigné par le Conseil d'administration. Le dossier assez compliqué techniquement.

M. PELLET.– Il faut se renseigner précisément sur les autorités juridiques en mesure de prendre la chose en main. Il faut donner suite à la motion.

M. BASQUIN.– L'objectif n'est pas perdu de vue, mais le dossier est plus compliqué techniquement qu'il n'y paraît.

M. LE PRÉSIDENT.– On ne lâche pas le morceau.

M. PELLET.– D'accord. Nous demanderons des nouvelles régulièrement.

Le deuxième point, alors le débat risque d'être plus vaste, est au sujet du cadrage de la NOF qui a été adressée aux composantes. Comme la lettre de cadrage n'est pas

signée, on ne sait pas d'où elle vient. En tout cas, elle a été transmise aux composantes. Sont mentionnés deux points sur lesquels il me faudrait des éclaircissements. L'expression employée est « Les nouvelles maquettes doivent être constituées sur une base de 1 500 heures ». Or, c'est le minimum d'une fourchette ministérielle qui va de 1 500 à 1 800. Tel que formulé dans le texte, on comprend que les composantes sont invitées à construire des licences de 1 500 heures. Autrement dit, celles qui ont déjà 1 600 heures, voire plus, on leur demande de réduire leurs heures. Est-ce bien cela ou juste une erreur de formulation ?

L'autre point qui sera sans doute encore plus long à débattre, mais je le signale tout de même, c'est que cette lettre, contrairement à ce qui avait été dit au CA du printemps dernier, celui du 30 mars justement, qui concernait le débat sur le projet Pulse, laisse entendre clairement que le projet Pulse est appelé, par « l'approche par compétence », à « transformer en profondeur la pédagogie en licence ». Or il avait été dit de ce projet qu'il ne fonctionnerait que sur la base du volontariat. Comme c'est une lettre de cadrage qui s'adresse à tous, est-on en train de transformer du volontariat en obligatoire pour tous ?

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a une CFVU lundi. Ces sujets seront abordés plus en profondeur. Cela risque de nous en mener au-delà de l'apéritif.

Mme CADUSSEAU.– La CFVU se réunit lundi. Une réunion sera annoncée début janvier pour tous les porteurs de formation. La mise en place de Pulse et la mise en place de l'accréditation sont deux choses différentes. Il est vrai que le projet Pulse sera mis en place au niveau des formations qui souhaiteront le mettre en place. Après nous devons dans le cadre de l'accréditation respecter le cadre de la loi de l'arrêté du 31 juillet 2018, qui nous demande de faire une approche par compétence. Nous essayerons de travailler justement sur la mise en place de ces approches dans le cours du plan quinquennal. Progressivement, nous devons à terme selon l'arrêté mettre en

place une approche par compétences, qui rejoindra ce que préconise Pulse. Nous aurons plus de temps.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce sera vraiment une grosse discussion de CFVU. Nous reviendrons sur le sujet.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Qu'est-ce qu'on appelle « porteur de formation » ?

Mme CADUSSEAU.– Les responsables de mention, ainsi que les directeurs de composantes qui seront indiqués.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– On fait des cadrages dans nos composantes justement pour nos responsables de mention.

Mme CADUSSEAU.– Vous faites des cadrages ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.– En l'occurrence, oui. Nous en avons discuté, nous avons voté des éléments communs par exemple au sein de l'UFR.

Mme CADUSSEAU.– Mais s'il y a besoin d'information supplémentaire, je veux bien réunir les responsables de composante, les responsables de mention à l'intérieur des composantes. Pour la lettre de cadrage, il n'y a pas une signature manuscrite, mais il est bien indiqué cela vient de la VP CFVU. Je pense que le courrier qui accompagnait était bien signé de ma part.

M. LE PRÉSIDENT.– Vous pouvez en discuter en CFVU.

S'il n'y a pas d'autres questions diverses, je propose de prendre un pot en attendant que l'on fasse le CA restreint qui devrait ne pas être très long et on vous rejoint tout de suite, mais vous pouvez commencer. Je pense que vous avez faim et soif.

La séance est levée à 12 heures 55.